

Un vent de prospérité!



Rapport annuel
2011-2012

Préambule

Note au lecteur :

La coopérative Val-Éo et la Société en Commandite Val-Éo sont deux entités fortement intégrées. L'une est en fait le prolongement de l'autre et les deux organisations poursuivent des objectifs similaires et complémentaires. Pour cette raison, et pour éviter des redondances et de la confusion, le conseil d'administration de Coopérative de Solidarité Val-Éo a pris la décision de produire un rapport annuel commun aux deux organisations. Nous espérons ainsi que l'information présentée au lecteur lui permettra d'avoir une meilleure compréhension par rapport à l'atteinte des objectifs, à la gestion et à la situation financière de Val-Éo.



Val-Éo

Table des Matières

Conseil d'administration de la coopérative	4
Mot du président et du directeur général de la coopérative	5
Mission et objectifs	
Val-Éo Coopérative de solidarité.....	7
Société en commandite Val-Éo.....	8
Bilan coopératif	9
Faits saillants de l'exercice	13
Membership - Coopérative	17
Liste des commanditaires – Société en commandite	
Commanditaires fonciers	19
Commanditaires financiers parts A.....	20
Commanditaires financiers parts G.....	21
Prévisions budgétaires	
Val-Éo Coopérative de solidarité.....	23
Société en commandite Val-Éo.....	27
Objectifs	29
États financiers	
Val-Éo Coopérative de solidarité.....	31
Société en commandite Val-Éo.....	47

Conseil d'administration de la coopérative

Administrateurs catégorie membres utilisateurs :

M. Rémy Boulianne, président

1567 Rang 6 ouest,
Saint-Bruno, Qc,
G0W-2L0
418-668-8167

Mme Claire Boily, vice-présidente

1422 Route 169,
Métabetchouan-Lac-à-La-Croix, Qc,
G8G 1A5
418-349-8416

M. Yvan Morin

1151 Rang 3,
Saint-Bruno, Qc,
G0W-2L0
418-343-3607

Nicolas Côté

1231 Rang Belle-Rivière,
Saint-Gédéon, Qc,
G0W 2P0
418-345-8169

Serge Tremblay

1085 Route 169,
Métabetchouan-Lac-à-La-Croix, Qc,
G8G-1A4
418-349-2840

Richard Lapointe

765 2^{ième} Rang Ouest,
Métabetchouan-Lac-à-La-Croix, Qc,
G8G-1M3
418-349-2527

Jean François Fortin

1102 Rang Belle-Rivière,
Saint-Gédéon, Qc,
G0W 2P0
418-345-2182

Administrateurs catégorie membres de soutien

Municipal

Bernard Tremblay (Corporation de développement de la municipalité de Saint-Gédéon)

208 rue De Queen,
Saint-Gédéon, Qc,
G0W 2P0

Partenaire

Jean Lamoureux (Promutuel du Lac-Au- Fjord)

11 rue Commerciale,
Hébertville, Qc,
G8N 1N3

Direction

Jean Lavoie (directeur général)

1565 Rang 5,
Saint-Gédéon, Qc,
G0W-2P0
418-345-8508

Patrick Côté (directeur au développement des affaires)

270 rue du Parc
Saint-Bruno, Qc,
G0W-2L0
418-343-3756



Mot du président et du directeur général de la coopérative

Chers lecteurs, membres, commanditaires ou partenaires de Val-Éo.

L'année 2011-2012 aura été marquée par l'intervention de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans notre recherche de capital chez des souscripteurs en dehors de nos membres actuels. Nous avons aussi tenu des rencontres avec Algonquin Power pour convenir d'ententes et suivre le déroulement de la phase développement de notre projet. De plus, nous devons continuer la recherche de fonds pour fournir notre part dans le développement. Enfin nous assurons un suivi dans les changements de titres de propriété des fonds de terre qui sont sous contrat d'option.

Les rencontres avec Algonquin se font régulièrement pour conserver une relation harmonieuse entre les propriétaires du projet. Nous devons continuer de négocier différents contrats et enjeux qui ont un impact important pour les propriétaires membres de Val-Éo. Cette année, nous avons réaffirmé l'importance du projet pour les membres, qui croient de façon ferme, que les retombées seront à la hauteur des efforts consentis depuis le début. Nous avons également travaillé à fixer la valeur de nos actions lors de la construction et le cadre qui permettra de déterminer le montant maximal de l'investissement dans la phase construction du projet. Au cours de l'année, nous avons fait analyser le modèle juridique de Val-Éo, les budgets prévisionnels et les implications fiscales qui pourraient en découler. Cette étape représente des coûts importants, mais les enjeux le sont d'autant plus. La perte fiscale que la société en commandite transfère aux sociétaires actuellement se renversera lorsque des revenus seront générés et à ce moment, nous devons avoir une structure juridique avantageuse pour tous. Il est également important de valider les prévisions budgétaires que nous vous présentons annuellement. Nous nous efforçons de planifier avec beaucoup de rigueur et de les réaliser à date donne raison à l'exactitude des prévisions. Par contre, personne, à l'extérieur de Val-Éo, n'avait jamais eu comme mandat de vérifier nos données. De plus, le fait de valider nos pronostiques, a permis de soulever quelques points que nous pourrions améliorer pour augmenter le rendement de nos efforts collectifs.

L'an passé, en assemblée générale, vous avez entériné un changement de firme comptable et le passage à des états financiers audités, et cette année nous avons dû passer à des états financiers répondants aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), devenues obligatoires pour continuer à recueillir des fonds provenant d'investisseurs extérieurs à nos membres.



Mot du président et du directeur général de la coopérative (suite)

Enfin, dans notre recherche de financement, nous avons amorcé une campagne avec des personnes et des entreprises intéressées par notre projet. Pour cela, il fallait produire une notice d'offre et avoir des états financiers vérifiés, c'est ce que nous avons mis en place et tout allait pour le mieux, les promesses commençaient à entrer. Une mauvaise interprétation de notre part et de nos consultants, nous a conduits à un arrêt de toutes formes de sollicitations et à une enquête de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sur le dossier de Val-Éo a été effectuée. Suite à cette enquête, le seul reproche que l'on a pu nous faire, est d'avoir omis de produire des états financiers trimestriels comme le demandait l'AMF. Nous sommes à compléter la nouvelle notice d'offre et la campagne de collecte de fonds reprendra.

Pour continuer de fonctionner, même au ralenti, nous avons dû recourir à un billet de notre institution financière ainsi qu'une aide financière de la Société de l'Énergie Lac St-Jean Est. Étant donné que nous avons déjà entrepris des démarches avec eux, l'AMF a accepté de les dispenser et ainsi nous avons pu solliciter ces organismes pour un prêt à la phase développement.

Toujours pour assurer le financement, nous sommes en communication avec différentes sociétés à capital de risque, dont : Fondation, Desjardins Capital de risque, fonds de solidarité de la FTQ, investissement Québec, etc.

En cours d'année, Jean Lavoie a pris la relève de Patrick Côté à titre de directeur général de Val-Éo. Cela permet d'une part de compter sur l'expertise et les talents de gestionnaires de Jean Lavoie pour renforcer l'équipe de gestion, et d'autre part cela était nécessaire afin de permettre à Patrick Côté de prendre le poste de directeur général d'Éoliennes Belle-Rivière (EBR), la co-entreprise formée pour opérer le projet éolien, et ainsi maintenir le leadership de Val-Éo au sein d'EBR.

En terminant, seul, le personnel de Val-Éo ne peut mener à bien le projet, l'implication et le soutien de tous les membres est la pierre angulaire du succès que nous récoltons. Votre conseil d'administration se charge de communiquer cette énergie à toutes ses rencontres.


Rémy Boulianne, Président


Jean Lavoie, Directeur général

Mission et objectifs

Val-Éo Coopérative de solidarité

Créée en 2005, face aux sollicitations intensives des développeurs éoliens, Val-Éo regroupe aujourd'hui 60 fermes et propriétaires fonciers ainsi que 3 membres de soutien. Val-Éo a créé un modèle innovateur de mise en valeur et de gestion collective de l'énergie éolienne par les propriétaires fonciers et par la communauté.

La mission première de Val-Éo est de mettre le développement de l'énergie éolienne au service de la collectivité locale. Pour ce faire, ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1) **Mettre en valeur le potentiel éolien des propriétés foncières de ses membres.**
- 2) **Donner du contrôle aux propriétaires fonciers sur le développement éolien réalisé chez eux :**
 - a) élaborer une formule équitable de partage des retombées;
 - b) permettre une intégration harmonieuse aux fonctions agricoles.
- 3) **Permettre un maximum de retombées locales et le développement d'une expertise régionale (principe de subsidiarité) :**
 - a) capitaliser avec des fonds régionaux;
 - b) utiliser et développer l'expertise locale.



Mission et objectifs (suite)

Société en commandite Val-Éo

ANNEXE 2.4

La mission de la Société en commandite est de mettre en valeur la ressource éolienne sur les Propriétés visées, ce qui comporte plus spécifiquement les activités suivantes :

- 1) **Conduire les activités permettant d'établir la faisabilité d'un projet de parc éolien sur les Propriétés visées, ce qui inclut notamment :**
 - a) Les études de potentiel éolien;
 - b) Les études de raccordement aux lignes de transport électrique;
 - c) Les études d'impact environnemental;
 - d) Les études de faisabilité technique permettant d'établir un scénario concret pour un parc éolien, d'estimer le productible d'un tel parc et d'en évaluer la rentabilité attendue.

- 2) **Faire la promotion d'un projet éolien sur les Propriétés visées de façon à en garantir l'acceptabilité sociale et à obtenir des autorités compétentes un contexte réglementaire favorable de même que les permis et autorisations requises, ce qui inclut notamment :**
 - a) Les activités de représentation;
 - b) La publicité, les rencontres publiques et autres moyens permettant de promouvoir le projet auprès des autorités;
 - c) Les demandes de permis et autorisations requises.

- 3) **L'exploitation de la ressource soit directement, soit par la négociation d'une entente avec un ou des partenaires opérateurs, ce qui inclut notamment :**
 - a) L'obtention d'un contrat d'achat d'électricité;
 - b) La recherche de partenaires et la négociation des ententes relatives à l'exploitation du projet;
 - c) La négociation des contrats de fournitures de turbines et autres équipements névralgiques pour l'implantation du projet;
 - d) L'établissement de mécanismes concrets pour la répartition équitable des revenus associés à l'implantation d'éolienne;
 - e) La négociation du financement.

Bilan coopératif

Depuis 1895, les coopératives du monde entier sont guidées par de grands principes. Ceux-ci constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique. Leur importance est telle qu'ils ont été actualisés lors du congrès de l'Alliance coopérative internationale qui s'est tenu à Manchester en Angleterre en septembre 1995. *Val-Éo souscrit aux principes énoncés dans la déclaration sur l'identité coopérative adoptée par l'alliance coopérative internationale. Cette déclaration constitue pour l'ensemble des acteurs de Val-Éo un guide qui oriente la prise de décisions dans un cadre de réflexion respectant l'esprit coopératif*

1er principe : Adhésion volontaire et ouverte à tous.

L'un des objectifs intrinsèques de Val-Éo est de permettre à tous les propriétaires fonciers et l'ensemble des membres de notre communauté interpellés par le développement éolien de pouvoir adhérer et participer aux bénéfices d'un projet éolien. En plus de l'adhésion de 60 fermes membres, mentionnons le membership de deux municipalités (Saint-Gédéon et Hébertville-Station) ainsi que de Promutuel. Cette large représentation tant des fermes que des municipalités et organisations de développement économique offre une représentation adéquate de l'intérêt collectif dans les décisions entourant le développement de notre ressource éolienne.

2e principe : Pouvoir démocratique exercé par les membres

La gestion de la ressource éolienne se fait de façon démocratique. Les membres élisent le conseil d'administration, celui-ci doit néanmoins présenter certaines décisions importantes au vote des membres. Par exemple, avant d'être autorisé à déposer un projet éolien à Hydro-Québec, Val-Éo doit le présenter aux membres et le soumettre à un vote d'approbation. Cela représente un test important pour tout projet et permet aux membres d'exercer leur pouvoir bien au-delà de l'élection de leurs administrateurs.

3e principe : Participation économique des membres

La concrétisation de la Société en Commandite Val-Éo a doté la coopérative d'un outil performant pour accroître la participation économique de ses membres dans le projet. Plus de 720 000\$ de capital a été souscrit par des citoyens et entreprises de la communauté, en majeur parti par les membres de Val-Éo. De plus, la mise en place des parts de catégorie C, reconnaissant la superficie exploitable consentie par chaque propriétaire à des fins de développement éolien, permet un juste partage des retombées éventuelles.



Bilan coopératif (suite)

4e principe : Autonomie et indépendance

Val-Éo s'est assuré de conserver l'autonomie et l'indépendance reliées à la gestion de la ressource éolienne dans le développement même de sa structure juridique ainsi que dans ses relations avec les partenaires financiers ou opérationnels. Ainsi, les contrats d'options ne peuvent jamais être vendus, les membres doivent obligatoirement approuver chaque phase de développement de la ressource et les ententes conclues avec des partenaires font en sorte de conserver un minimum de 50% des parts votantes dans chaque phase de développement. Dans le cadre de son partenariat avec Algonquin Power, Val-Éo a su trouver un partenaire qui respecte ce besoin d'autonomie et la prépondérance des intérêts locaux dans les décisions reliées au développement de la ressource éolienne.

5e principe : Éducation, formation et information

Val-Éo a organisé des dizaines de rencontres d'information à l'intention de ses membres et des parties prenantes de la communauté, de même que sur des tribunes extérieures à la communauté. L'une de ces conférences a été présentée devant une salle de plus de 350 personnes lors du colloque de l'Association Québécoise de l'énergie éolienne à Matane en mai 2008. De plus, nous avons produit et distribué des documents d'informations sur différents sujets (intégration des éoliennes au territoire, modèle de gestion, etc.), dont un cahier de charge sur le développement communautaire d'un projet éolien. De plus, Val-Éo dispose d'un site web sur lequel sont placés tous les documents relatifs à ses projets éoliens tels que les rapports d'experts, simulations acoustiques, etc.

6e principe : Coopération entre les coopératives

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, régionales, nationales et internationales. À ce chapitre, Val-Éo a fait appel à l'expertise de d'autres coopératives (inter coopération) pour son lancement, dont la Coopérative de Développement Régional, Nutrinor et la Coop Fédérée. Maintenant, c'est au tour de Val-Éo de participer à la fondation de coopératives éoliennes : au Québec (coop Éco-Énergie), en Ontario et au Manitoba. Val-Éo s'est notamment rendu au Manitoba afin d'offrir des conférences sur le développement éolien communautaire et a conclu une entente de partenariat avec le Conseil de Développement Économique des Municipalités Bilingues du Manitoba. Ce partenariat a mené à la formation de 2 nouvelles coopératives sur le modèle Val-Éo.



Bilan coopératif (suite)

7e principe : Engagement envers la communauté

L'un des objectifs de la mission de Val-Éo est de maximiser les retombées locales et régionales relatives au développement éolien. Le développement économique local est une priorité pour Val-Éo et chacun de nos gestes doit aller en ce sens. Mentionnons notamment le protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Gédéon. L'objectif de cette entente étant d'offrir un maximum d'avantages à la municipalité afin de lui permettre de garantir à ces citoyens des retombées adéquates et un regard attentif sur les décisions touchant l'implantation du projet.





Faits saillants de l'exercice

1- Changement de direction

En mars dernier Val-Éo, coopérative de solidarité a retenu les services d'un nouveau directeur général soit : M. Jean Lavoie. Ceci afin de libérer M. Patrick Coté de certaines fonctions et de lui permettre dorénavant d'occuper la fonction de directeur générale d'Éoliennes Belle-Rivière SEC, la coentreprise détenue par Val-Éo et Algonquin Power pour l'exploitation du parc éolien. M. Lavoie était déjà dans le conseil d'administration et agissait à titre d'administrateur de la coopérative depuis les débuts en 2005. Ce qui fait que M. Lavoie était au courant de tous les dossiers et a pris le poste facilement. Par ailleurs Patrick Coté demeure toujours au sein de Val-Éo en appuyant le directeur général et à titre de directeur au développement des affaires.

2- Étude supplémentaire pour déterminer la vitesse du vent

Dans le but de vérifier la vitesse du vent dans un secteur plus près du Lac St-Jean et le comportement du vent à 100M de haut, nous avons eu recours à un Sodar. Un Sodar (Sonic Detection And Ranging) est un appareil de télédétection en météorologie qui utilise les ondes sonores pour mesurer la vitesse et la direction des vents en altitude. Premièrement, l'instrument a été installé près de la tour de mesure de vent sur les terres de Ferme Paulifraner pour être en mesure de comparer les données du mât avec celles du Sodar. Par la suite, il a été déplacé sur les terres de la Ferme N.G. Côté près du Lac St-Jean. Les résultats ont démontré que l'extrapolation faite à 100M de haut et déposée lors de l'appel d'offres d'Hydro-Québec était juste et qu'il y a peu de cisaillement. De plus, cette analyse nous a permis de constater que les cartes modélisées de vents disponibles avaient surestimé la variation de la vitesse des vents en fonction de la proximité du Lac-Saint-Jean. Ces études permettront un meilleur positionnement des éoliennes.

3- Appel de souscription en capital

Notre première campagne de souscription en capital c'est bien déroulée, nous avons amassé, à l'intérieur de nos sociétaires et quelques nouveaux sociétaires, des promesses totalisant une somme de 313 750\$ répartie sur une période de 5 ans. Nous avons entrepris la deuxième campagne et celle-ci a été abruptement interrompue par l'Autorité des Marché Financiers (AMF), puisque nous avons omis de produire des états financiers intermédiaires trimestriels. Une analyse complète de notre dossier, par l'AMF, a été réalisée, pour en conclure que notre dossier était irréprochable hormis la production d'états financiers intermédiaires trimestriels. Nous avons tout de même dû payer une sanction administrative de 5 000\$. Notre dossier est maintenant en règle nous pourrons recommencer à solliciter les investisseurs régionaux dès que notre nouvelle notice d'offre sera complétée.



Faits saillants de l'exercice (Suite)

4- Autres sources de financement

Les promesses consenties par les sociétaires ne sont pas suffisantes pour être en mesure de participer au financement d'Éoliennes Belle-Rivière, à la même hauteur qu'Algonquin Power. Alors, pour y remédier la Société d'Énergie du Lac St-Jean nous a accordé une aide financière de 150 000\$. De plus, le centre financier aux entreprises nous a accordé un billet de 50 000\$ qui a été cautionné par quelques administrateurs du conseil d'administration.

Nous continuons également les pourparlers avec des sociétés à capital de risque (Fondation, Desjardins Capital de risque, Fonds de solidarité de la FTQ et Investissement Québec) afin de trouver d'autres sources de financement et préserver notre partie de financement à la construction. Avec tous ces efforts fournis, nous serons en mesure de payer les dépenses d'opérations de la coopérative et la Société en commandite et devrions être en mesure de contribuer aux dépenses d'Éoliennes Belle-Rivière à la phase développement.

5- Les négociations avec notre partenaire Algonquin Power

Les ententes de prêts entre les parties ont été rédigées par la firme Cain Lamarre Casgrain Wells et signée pour financer la phase développement du projet Éoliennes Belle-Rivière.

Nous avons déterminé les personnes responsables pour chacune des principales fonctions :

- ✓ Le comité des propriétaires est composé de M. Jean Lavoie et M. Jeff Norman
- ✓ Le directeur général d'Éoliennes Belle-Rivière est M. Patrick Côté
- ✓ Le gestionnaire du développement du projet est M. Marc-André Laframboise
- ✓ Le gestionnaire de la construction du projet sera M. Homer Lensink

Les proportions minimales d'investissement à la phase construction ont été établies à 20% pour chacun des propriétaires, la partie excédentaire sera déterminée selon les contributions apportées à la phase développement.

Nous sommes encore en négociation pour finaliser le contrat de service pour le développement et la construction (DCSA) et les modalités de financement apportées par chacun des propriétaires.



Faits saillants de l'exercice (Suite)

6- Étude d'impact environnemental réalisé pour Éoliennes Belle-Rivière

La firme d'ingénieur et conseil Genivar a continué les études d'impact environnemental débutées en mai 2011. Afin d'augmenter nos chances de construire un projet qui respectera toutes les directives émises par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et minimiser les impacts à la population de St-Gédéon, nous avons choisi d'élargir la zone d'étude environnementale. Jusqu'à maintenant les études démontrent que nous respectons ces directives.

Principales études réalisés en 2012 :

- ✓ Étude de migrations des oies blanches et bernaches;
- ✓ Mêmes études, que l'année dernière, réalisées dans la partie supplémentaire au projet (Chauve-souris, et oiseaux de proie en situation précaire);
- ✓ Étude de nidification des oiseaux;
- ✓ Étude de migration automnale, notamment pour les rapaces;
- ✓ Étude de bruit et de simulation paysagère.

Nous prévoyons que l'étude d'impact pourra être déposée dans la seconde moitié de 2013.

7- Entretien des équipements

Les 8 et 9 février 2012, nous avons remplacé les instruments du mât de mesure de vent situé sur les terres de Ferme Paulifraner enr. et Ferme Rayline S.E.N.C. Nous avons mandaté la firme Genivar pour accomplir les travaux. Le remplacement des équipements nous permet de continuer la prise de mesure de vents. Ainsi nous serons en mesure de déterminer plus précisément la quantité d'énergie produite lors de l'exploitation du parc. De plus, en juillet 2012 le mât situé sur la terre de Ferme Roloï inc. a été l'objet de vandalisme ce qui fait que ce mât n'est plus opérationnel. Aucun malfaiteur n'a été retrouvé. Un dossier a été ouvert par notre assureur la Promutuel du Lac-au-Fjord et nous attendrons au printemps 2013 pour restaurer et déplacer ce mât dans un endroit plus stratégique. Il est important de vous mentionner que les équipements du mât localisé sur la terre de Ferme Adélaré Tremblay étaient désuets et avaient dépassé leur durée de vie. Alors, considérant que nous avons suffisamment de données (environ 6 ans) dans ce secteur et que le projet actuel ne touche pas cette zone, en décembre dernier nous l'avons démantelé.



Faits saillants de l'exercice (suite)

8- Implication dans la communauté

Il est important pour la coopérative de s'impliquer dans des événements qui démontrent notre intérêt face à la population de St-Gédéon et de préserver notre image et également augmenter l'acceptabilité sociale auprès de la population. Ainsi, suite à une demande faite par le comité bénévole de Fête des récoltes nous avons accordé une commandite à cet événement qui a eu lieu 19 août 2012.

9- Comité sur les enjeux concernant les oies, les éoliennes et les activités de chasse

Un nouveau comité a été créé dans le but de recueillir de l'information de différents intervenants locaux possédant une connaissance particulière relativement aux oies. Les Travaux du comité s'inscrivent dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement et la planification du projet. Les rencontres nous permettront de :

- ✓ Mieux comprendre quels sont les enjeux liés à la présence d'oies et bernaches dans l'optique de l'implantation de notre parc éolien;
- ✓ D'identifier les facteurs de risques et suggérer des mesures susceptibles de les atténuer;
- ✓ Formuler des propositions pour harmoniser les activités de chasse et d'observation.

Une revue de littérature a été réalisée par notre consultant Génivar et visant à rassembler les données disponibles au sujet de l'interaction des oies avec les éoliennes, pour des parcs en opération depuis quelques années. Ceci afin de poser des hypothèses sur la façon dont les oies sont susceptibles de réagir à la présence d'éolienne.

10- Demande au programme CRCE

Éoliennes Belle-Rivière a soumis une demande au programme fédéral CRCE et attend une réponse dans les premiers mois de 2013. Ce programme en faveur du développement des énergies renouvelables pourrait procurer des avantages fiscaux importants au projet mais requiert le repositionnement de certaines éoliennes. La confirmation de notre éligibilité à ce programme est ainsi requise avant de terminer les études d'impact environnemental.



Membership - Coopérative

Membres utilisateurs

2950-2911 Québec inc.(Sylvie Dallaire et Jacques Bouliane)

2960-5318 Québec Inc.(Langis Girard et Anne Ouellet)

2969-8743 Québec inc. (Ferme Dorésyma Boulianne)

9124-0648 Québec inc.

Bertrand Fortin

Christian Turcotte

Denis Potvin

Ferme A.L.Y. Blackburn inc.

Ferme Adélarde et Serge Tremblay S.E.N.C.

Ferme Amblay enr.

Ferme Amicale inc.

Ferme Boily SENC

Ferme Boréale S.E.N.C.

Ferme Boudreault et Fils inc.

Ferme Charles Gagné inc.

Ferme Minuscule

Ferme Morivan inc.

Ferme N.G. Côté enr.

Ferme Panoramique inc.

Ferme PauliFraner enr.

Ferme Prélude enr.

Ferme Rayline S.E.N.C.

Ferme Régale enr.

Ferme Roberto Dufour

Ferme Roloï inc.

Ferme Tournevent enr.

Ferme Yvon Monique et Stéphane Fortin enr.

Gérald Émond

Germain Savard

Gilles Fortin

Jacques Boily

La Ferme des Plaines et Velours inc.

Ferme Denis Boily

Ferme des Papinas SENC

Ferme des Ruisseaux SENC

Ferme Domajo inc.

Ferme Evens Labonté

Ferme Flober inc.

Ferme France Martel et Fils S.E.N.C.



Membership - Coopérative (Suite)

Ferme JDN Pelletier inc.
Ferme La Pointe (2000) inc
Ferme Lacnor inc.
Ferme L'intervalle inc. (9022-9683 QUÉBEC INC.)
Ferme Luda SENC
Lajoie Holstein (9099-8659 QUÉBEC INC.)
Laval Pelletier
Le Potager Grandmont inc.
Les cultures Girard et Tremblay S.E.N.C.
Dany Boily
Michel Bouchard
Succession de Jean-Philippe Coulombe
Raynald Côté
Robert Larouche
Ferme Turcotte et fils

Membre auxiliaire

Ferme R.F. Côté (3102-7550 QUÉBEC INC.)

Membre Soutien

Corporation de développement de Saint-Gédéon
Promutuel du Lac-au-Fjord
Municipalité d'Hébertville-Station
Gratien et André Gagné
Yvon Drolet



Liste des commanditaires - Société en commandite

Commanditaires fonciers

Ce sont les propriétaires fonciers qui ont signé un contrat d'option offrant à Val-Éo l'exclusivité du développement éolien sur leur terre moyennant l'obtention de parts de catégorie C de Val-Éo Société en Commandite.

Ferme Denis Boily
Michel Bouchard
Raynald Côté
Ferme PauliFraner enr.
Ferme Rayline S.E.N.C.
Ferme Panoramique inc.
Ferme J.D.N. Pelletier inc.
Ferme Adélard et Serge Tremblay
S.E.N.C.
Ferme Amblay enr.
Ferme A.L.Y. Blackburn inc.
Ferme Boudreault et Fils inc.
Ferme André Côté (9124-0648 Québec
inc.)
Ferme Roloï inc.
Ferme Luda S.E.N.C.
Ferme Javie (2950-2911 Québec inc.)
Ferme Dorésyma Boulianne (2969-8743
Québec inc.)
Ferme Régal enr.
Ferme Boréal S.E.N.C.
Ferme Charles Gagné inc.
La ferme des Plaines et Velours inc.
Ferme Domajo inc.
Lajoie Holstein (9099-8659 QUÉBEC
INC.)
Ferme l'intervalle inc. (9022-9683
Québec inc.)
Ferme Boily S.E.N.C.
Ferme Louis Martel
Ferme Tournevent enr.

Ferme Morivan inc.
Ferme Amicale inc.
Les cultures Girard et Tremblay
S.E.N.C.
Ferme Stéphane Côté
Ferme Evens Labonté
Ferme des Papinas S.E.N.C.
Christian Turcotte
Ferme Prélude enr.
Gilles Fortin
Jacques Boily
Groupe Lacnor S.E.N.C.
Bertrand Fortin
Robert Larouche
Ferme La Pointe(2000) inc.
Succession de Jean-Philippe Coulombe
Ferme Flober inc.
Ferme Yvon, Monique et Stéphane
Fortin enr.
Potager Grandmont inc
Ferme N.G. Côté enr.
Robert Boudreault
Ferme des ruisseaux
Denis Potvin
Germain Savard
Ferme Roberto Dufour
Ferme Nancy et Dany S.E.N.C.
Ferme Turcotte et Fils S.E.N.C.
Ferme Éloïse inc.
Raynald Côté et Frédéric Côté



Liste des commanditaires - Société en commandite (suite)

Commanditaires financiers parts A

Ce sont les souscripteurs qui ont investi dans le projet, lors de la première collecte de fonds en 2007, en acquérant des parts de catégorie A de Val-Éo Société en Commandite.

Denis Boily	Gratien Gagné
Michel Bouchard	André Gagné
Raynald Côté	Placement Girard&Morin S.E.N.C.
Ferme PauliFraner enr.	Ferme Amicale inc.
Raynald Dufour	Evens Labonté
Ferme Panoramique inc.	Ferme des Papinas S.E.N.C.
Daniel Pelletier	Christian Turcotte
Annie Villeneuve	Gilles Fortin
Serge Tremblay	Jacques Boily
Viviane Gilbert	Édith Maltais
André Tremblay	Juan José Boily-Maltais
Ferme A.L.Y. Blackburn inc.	Taïli Boily-Maltais
Claire Boily	Félix Boily-Maltais
Yvon Blackburn	Bertrand Boudreault
Ferme Boudreault et Fils inc.	Gérald Émond
André Côté	Robert Larouche
Ferme Roloï inc.	Ferme La Pointe(2000) inc.
Langis Girard	Richard Lapointe
Luc Harvey	Succession de Jean-Philippe Coulombe
Linda Gervais	Ferme Flober inc.
Ferme Javie (2950-2911 Québec inc.)	Ferme Yvon, Monique et Stéphane
Karl Boulianne	Fortin enr.
2969-8743 Québec inc. (Ferme	Potager Grandmont inc
Dorésyma Boulianne)	Agathe Boivin
Doris Gobeil	Nicol Côté
Rémy Boulianne	Christiane Tremblay
Ferme Régal enr.	Pierre Bouchard
Ferme Boréal S.E.N.C.	Pierre Morin
Charles Gagné	Jacinthe Fortin
Martin Lajoie	Omer Bouchard
Karine Lajoie	Audree Bouchard
Ferme Domajo inc.	Stéphane Larouche
Lajoie Holstein (9099-8659 QUÉBEC	Josée Lamirande
INC.)	Bernard Claveau
Sylvain Gagné	Luigi Bouchard
Ferme Boily S.E.N.C.	Val-Éo coopérative de solidarité
Ferme Louis Martel	Gestion Réal Bouchard inc.
Jacques Dallaire	Promutuel du Lac-au-Fjord



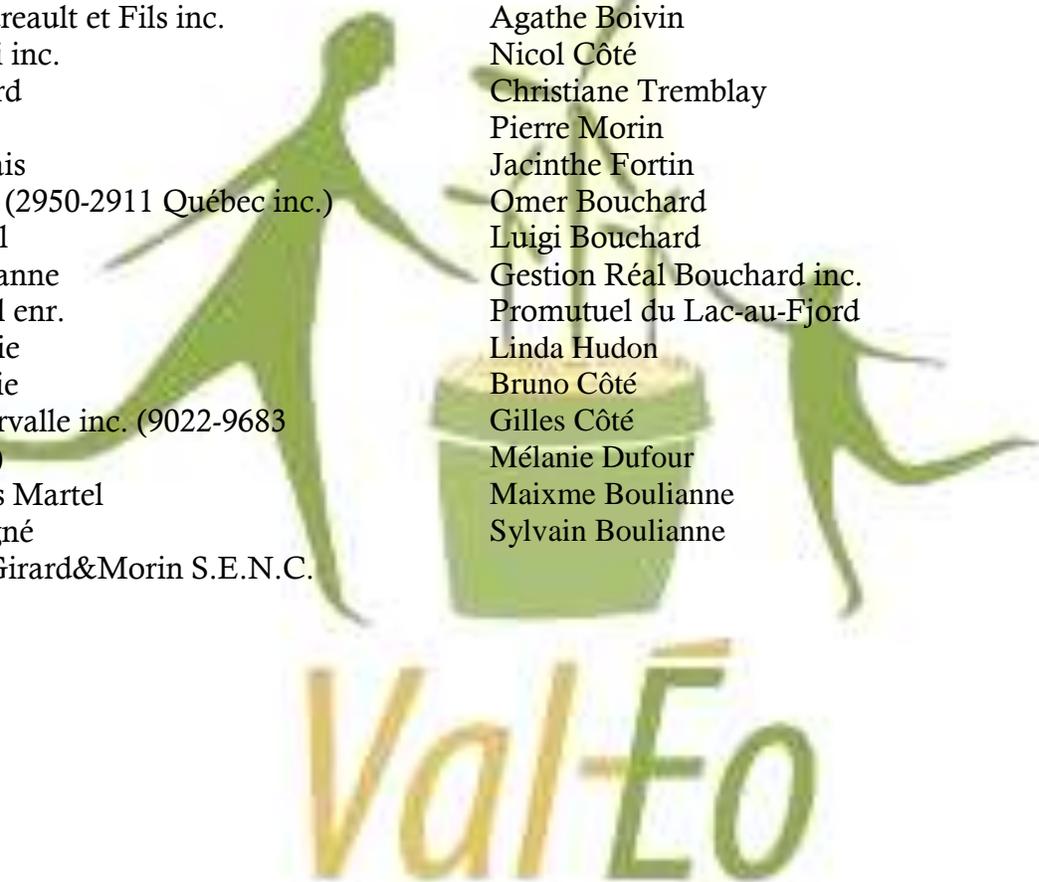
Liste des commanditaires - Société en commandite (Suite)

Commanditaires financiers parts G

Ce sont les souscripteurs qui ont investi dans le projet, lors de la deuxième souscription en 2011, en acquérant des parts de catégorie G de Val-Éo Société en Commandite.

Michel Bouchard
Ferme PauliFraner enr.
Raynald Dufour
Ferme Adélarde et Serge Tremblay
S.E.N.C.
Ferme A.L.Y. Blackburn inc.
Ferme Boudreault et Fils inc.
Ferme Roloï inc.
Langis Girard
Luc Harvey
Linda Gervais
Ferme Javie (2950-2911 Québec inc.)
Doris Gobeil
Rémy Boulianne
Ferme Régald enr.
Martin Lajoie
Karine Lajoie
Ferme l'intervalle inc. (9022-9683
Québec inc.)
Ferme Louis Martel
Gratien Gagné
Placement Girard&Morin S.E.N.C.

Nicolas Côté
Jacques Boily
Bertrand Boudreault
Ferme La Pointe(2000) inc.
Ferme Flober inc.
Denis Legault
Agathe Boivin
Nicol Côté
Christiane Tremblay
Pierre Morin
Jacinthe Fortin
Omer Bouchard
Luigi Bouchard
Gestion Réal Bouchard inc.
Promutuel du Lac-au-Fjord
Linda Hudon
Bruno Côté
Gilles Côté
Mélanie Dufour
Maixme Boulianne
Sylvain Boulianne



Val-Éo



Prévisions budgétaires

Val-Éo Coopérative de solidarité

Annexe 1



Val-Éo

Budget prévisionnel Val-Éo Coopérative 2013

	Nov. 2012	Dec. 2012	Janv. 2013	fév. 2013	mars 2013	avr. 2013	mai 2013	juin 2013	juil. 2013	Aout 2013	Sept. 2013	Oct. 2013	Total 2013
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	-91 557 \$	8 009 \$	8 345 \$	8 779 \$	9 214 \$	27 736 \$	31 316 \$	32 028 \$	32 398 \$	32 858 \$	23 307 \$	-14 287 \$	-14 287 \$
Provenance des fonds													
Comptes à recevoir	53 760 \$				17 792 \$								71 552 \$
Revenus de Val-Éo													
Contribution membres													0 \$
Remboursement prêt Val-Éo SEC	55 000 \$												55 000 \$
Revenu													0 \$
Intérêts sur prêts	5 000 \$												5 000 \$
Honoraires facturés à EBR	1 774 \$	2 063 \$	1 650 \$	1 650 \$	2 113 \$	1 691 \$	1 691 \$	2 113 \$	1 691 \$	1 691 \$	2 113 \$	1 691 \$	21 929 \$
Honoraires facturés à SEC	6 779 \$	4 994 \$	7 454 \$	7 481 \$	13 218 \$	73 496 \$	13 268 \$	5 658 \$	7 971 \$	7 729 \$	6 419 \$	8 417 \$	162 883 \$
Total provenance des fonds	122 313 \$	7 057 \$	9 104 \$	9 131 \$	33 123 \$	75 186 \$	14 959 \$	7 771 \$	9 661 \$	9 420 \$	8 532 \$	10 107 \$	316 364 \$
Utilisation des Fonds													
Comptes à payer	14 601 \$												14 601 \$
Prêt à la société en commandite										10 000 \$			63 000 \$
Dépenses de Val-Éo													
Honoraires de gestion, directeur, directeur de développement	2 800 \$	2 800 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$	2 800 \$	2 800 \$	2 800 \$	2 800 \$	2 800 \$	2 800 \$	2 800 \$	35 700 \$
Honoraires d'adjoint administratif	4 126 \$	3 301 \$	3 301 \$	4 226 \$	3 381 \$	3 381 \$	4 226 \$	3 381 \$	3 381 \$	4 226 \$	3 381 \$	3 381 \$	43 691 \$
Production Etats financiers annuels					5 000 \$		2 000 \$						7 000 \$
Honoraires professionnels					1 500 \$		1 500 \$		1 500 \$				6 000 \$
Logiciel et équipement informatique						1 500 \$							1 500 \$
Site internet							2 500 \$		300 \$				2 800 \$
Frais divers	1 220 \$	620 \$	1 870 \$	970 \$	1 220 \$	63 925 \$	1 220 \$	1 220 \$	1 220 \$	1 945 \$	1 945 \$	1 945 \$	79 320 \$
Total des dépenses Val-Éo Coop	8 146 \$	6 721 \$	8 671 \$	8 696 \$	14 601 \$	71 606 \$	14 246 \$	7 401 \$	9 201 \$	8 971 \$	8 126 \$	9 626 \$	176 011 \$
Total utilisation des fonds	22 747 \$	6 721 \$	8 671 \$	8 696 \$	14 601 \$	71 606 \$	14 246 \$	7 401 \$	9 201 \$	18 971 \$	46 126 \$	24 626 \$	253 613 \$
Encaisse de fin (utilisation marge crédit)	8 009 \$	8 345 \$	8 779 \$	9 214 \$	27 736 \$	31 316 \$	32 028 \$	32 398 \$	32 858 \$	23 307 \$	-14 287 \$	-28 805 \$	

Val-Éo Coopérative 2014

Val-Éo Coopérative 2015

Val-Éo Coopérative 2016

	1er trim. 2014	2e trim. 2014	3e trim. 2014	4e trim. 2014	1er trim. 2015	2e trim. 2015	3e trim. 2015	4e trim. 2015	1er trim. 2016	2e trim. 2016
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	-28 805 \$	-34 599 \$	-40 949 \$	-47 594 \$	-54 225 \$	-52 988 \$	-51 297 \$	-49 775 \$	-95 989 \$	-94 722 \$
Provenance des fonds										
Comptes à recevoir										
Revenus de Val-Éo										
Contribution membres										
Remboursement prêt Val-Éo SEC										
Revenu										
Intérêts sur prêts										
Honoraires facturés à EBR	5 497 \$	5 631 \$	5 631 \$	5 631 \$	5 635 \$	5 772 \$	5 772 \$	5 772 \$	5 776 \$	5 917 \$
Honoraire facturé à SEC	19 834 \$	29 022 \$	22 823 \$	23 129 \$	20 330 \$	29 747 \$	26 173 \$	73 738 \$	20 836 \$	30 491 \$
Total provenance des fonds	25 331 \$	34 653 \$	28 454 \$	28 761 \$	25 965 \$	35 520 \$	31 946 \$	79 510 \$	26 614 \$	36 408 \$
Utilisation des Fonds										
Comptes à payer										
Prêt à la société en commandite	7 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$				50 000 \$		50 000 \$
Dépenses de Val-Éo										
Honoraires de gestion, directeur, directeur de développement	9 328 \$	10 045 \$	8 610 \$	8 610 \$	9 561 \$	10 296 \$	11 473 \$	11 473 \$	9 800 \$	10 554 \$
Honoraires d'adjoint administratif	10 995 \$	11 263 \$	11 263 \$	11 263 \$	11 270 \$	11 545 \$	11 545 \$	11 545 \$	11 551 \$	11 833 \$
Production Etats financiers annuels	0 \$	5 125 \$			0 \$	5 253 \$			0 \$	5 384 \$
Honoraires professionnels	0 \$	1 538 \$	3 075 \$	1 538 \$	0 \$	1 576 \$	3 152 \$	1 576 \$	0 \$	1 615 \$
Logiciel et équipement informatique		1 538 \$				1 576 \$				1 615 \$
Site internet			400 \$				410 \$			
Frais divers	3 803 \$	3 495 \$	3 752 \$	5 981 \$	3 898 \$	3 583 \$	3 845 \$	51 130 \$	3 995 \$	3 672 \$
Total des dépenses Val-Éo Coop	24 125 \$	33 003 \$	27 099 \$	27 391 \$	24 728 \$	33 828 \$	30 425 \$	75 724 \$	25 346 \$	34 674 \$
Total utilisation des fonds	31 125 \$	41 003 \$	35 099 \$	35 391 \$	24 728 \$	33 828 \$	30 425 \$	125 724 \$	25 346 \$	34 674 \$
Encaisse de fin (utilisation marge crédit)	-34 599 \$	-40 949 \$	-47 594 \$	-54 225 \$	-52 988 \$	-51 297 \$	-49 775 \$	-95 989 \$	-94 722 \$	-92 988 \$



Prévisions budgétaires

Société en commandite Val-Éo

Annexe 2



Val-Éo

Budget prévisionnel Société en commandite Val-Éo 2013 à 2016

	Nov. 12	Dec. 12	Janv. 13	Fév. 13	mars 13	Avr. 13	Mai 13	Jun 13	Juil. 13	Aout 13	Sept. 13	Oct. 13	Total 2013	2014	2015	2016 (6 mois)
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	22 000 \$	99 859 \$	26 167 \$	18 614 \$	11 033 \$	20 215 \$	54 819 \$	32 451 \$	26 393 \$	18 322 \$	10 493 \$	11 974 \$		13 457 \$	26 449 \$	41 759 \$-

Provenance des fonds																
Souscription Part G (particuliers)	62 750 \$					40 000 \$	110 000 \$	50 000 \$								
Souscription Part G (institutionnelle)	150 000 \$															
Emprunt Val-Éo					0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 000 \$	38 000 \$	15 000 \$	150 000 \$	31 000 \$	50 000 \$	
Emprunt Algonquin Power		34 299 \$			33 862 \$	51 400 \$	40 626 \$	41 322 \$	33 858 \$	50 173 \$	36 513 \$	36 570 \$	358 623 \$	1 123 332 \$	9 924 437 \$	
Emprunt partenaires*					67 725 \$	102 799 \$	81 253 \$	82 644 \$	67 716 \$	100 347 \$	73 026 \$	73 141 \$	648 648 \$	2 246 664 \$	19 848 875 \$	
Total provenance des fonds	212 750 \$	34 299 \$	0 \$	0 \$	141 587 \$	264 199 \$	171 879 \$	123 966 \$	101 573 \$	160 520 \$	147 538 \$	124 711 \$	1 483 022 \$	3 515 995 \$	29 938 312 \$	115 000 \$

Utilisation des Fonds

Depenses EBR																
Participation dans EBR à 75%	0 \$	102 898 \$		0 \$	101 587 \$	154 199 \$	121 879 \$	123 966 \$	101 573 \$	150 520 \$	109 538 \$	109 711 \$	1 075 870 \$	3 369 995 \$	29 773 312 \$	
comptes à payer Val-Éo année antérieure	128 012 \$						50 000 \$						178 012 \$			
Depenses de Val-Éo SEC																
Frais de gestion du commandite(cos+5%)	6 779 \$	4 994 \$	7 454 \$	7 481 \$	13 218 \$	73 496 \$	13 288 \$	5 658 \$	7 971 \$	7 729 \$	6 419 \$	8 417 \$	162 883 \$	94 808 \$	149 988 \$	51 329 \$
Entretien des mâts					10 000 \$	300 \$	4 000 \$	300 \$		10 000 \$	30 000 \$		4 000 \$	20 000 \$	60 000 \$	15 000 \$
Conseils légaux et fiscaux					6 000 \$	1 500 \$	5 000 \$						16 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Etat financier					1 500 \$	1 500 \$							3 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	7 000 \$
Frais divers	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 250 \$	1 250 \$
Total des dépenses Val-Éo	6 879 \$	5 094 \$	7 554 \$	7 581 \$	30 818 \$	75 396 \$	22 368 \$	6 058 \$	8 071 \$	17 829 \$	36 519 \$	13 517 \$	237 683 \$	133 008 \$	233 238 \$	74 579 \$
Total utilisation des fonds	134 891 \$	107 991 \$	7 554 \$	7 581 \$	132 405 \$	229 594 \$	194 247 \$	130 024 \$	109 644 \$	168 349 \$	146 057 \$	123 228 \$	1 491 565 \$	3 503 003 \$	30 006 550 \$	74 579 \$

* les partenaires sont des souscripteurs, des investisseurs en capital de risque (Desjardins, Fondation) et Algonquin Power

Encaisse de fin (utilisation marge crédit)	99 859 \$	26 167 \$	18 614 \$	11 033 \$	20 215 \$	54 819 \$	32 451 \$	26 393 \$	18 322 \$	10 493 \$	11 974 \$	13 457 \$		26 449 \$	41 759 \$-	1 368 \$-
---	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	--	-----------	------------	-----------

Objectifs



Objectifs et activités à réaliser par Société en Commandite Val-Éo pour l'exercice financier 2012-2013

Notes : Le lecteur pourra interpréter la planification budgétaire, et principalement les dépenses ponctuelles, à la lumière des activités décrites ci-après.

Objectifs poursuivis	Activités à réaliser	Échéancier approximatif de réalisation
Poursuite des activités de caractérisation du potentiel éolien	Collecte des mesures des vents à un mât de Val-Éo.	En continu durant toute la période.
	Démantèlement de la tour	Au printemps
Recherche de capitaux	Négociation d'ententes de partenariat et de financement.	En cours
	Rencontre d'information pour la population.	Jusqu'à la fin mai
Négociation	Négociation et finalisation des contrats et conventions d'Éoliennes Belle-Rivière SEC avec le partenaire Algonquin Power.	En cours pour finir lorsqu'il y aura entente.
Planification financière et fiscale	Planification des mouvement de trésorerie pour toute la durée de développement du projet ainsi que des impacts fiscaux et stratégies à employer pour maximiser la valeur du projet pour Val-Éo et ses membres	
Implication dans la gestion d'EBR	À titre de partenaire principal d'Éoliennes Belle-Rivière, Val-Éo doit maintenir une participation active dans les décisions et orientations tout en participant au financement.	

États financiers

Val-Éo Coopérative de solidarité

Annexe 4



Val-Éco, coop de solidarité

États financiers consolidés modifiés
Aux 31 octobre 2012 et 2011

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Val-Éco, coop de solidarité.

Nous avons effectué les audits des états financiers consolidés modifiés ci-joints de **VAL-ÉCO, COOP DE SOLIDARITÉ**, qui comprennent les états consolidés modifiés de la situation financière au 31 octobre 2012, au 31 octobre 2011 et au 1^{er} novembre 2010, et les états consolidés modifiés du résultat global, de la variation de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 octobre 2012 et le 31 octobre 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Coopérative portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Coopérative. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés modifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Val-Éco, coop de solidarité au 31 octobre 2012, au 31 octobre 2011 et au 1^{er} novembre 2010 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 octobre 2012 et le 31 octobre 2011, conformément aux normes internationales d'information financière.

Autre point

Nous avons soumis aux membres de Val-Éco, coop de solidarité, le 23 janvier 2013, un rapport de l'auditeur indépendant sans restriction concernant les états financiers de la Coopérative pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012. Subséquemment au 23 janvier 2013, nous avons été informés de modifications importantes, telles que mentionnées à la note 4. Ces modifications ont été inscrites aux présents états financiers consolidés modifiés. En raison de l'importance de ces modifications, l'opinion émise dans le rapport de l'auditeur indépendant daté du 23 janvier 2013 est retirée.



Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Alma, Canada
Le 26 février 2013

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116678

Val-Éco, coop de solidarité

ÉTATS CONSOLIDÉS MODIFIÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices terminés le 31 octobre 2012 et le 31 octobre 2011
(en dollars canadiens)

	2012	2011
		(retraité)
PRODUITS	3 210 \$	\$ -
Honoraires de consultation		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Salaires et charges sociales	40 689	26 778
Assurances	1 815	1 362
Charge d'actualisation	2 641	432
Communications	2 660	5 667
Droits d'utilisation de terres agricoles	3 000	3 000
Entretien et réparations	1 198	-
Études d'impacts	-	55 371
Formation	-	135
Fournitures de bureau et papeterie	2 784	1 589
Frais de réunion	11 310	13 200
Frais de voyage et de représentation	3 320	2 465
Frais pour soumissions	-	4 201
Honoraires - direction générale	65 199	38 095
Honoraires de gestion	6 584	18 664
Intérêts et frais bancaires	2 575	1 778
Intérêts sur la dette à long terme	5 000	-
Pénalité administrative	89 822	70 407
Services professionnels	537	39
Taxes et permis	-	(17 204)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	7 732	9 413
Amortissement des immobilisations corporelles		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	246 876	235 432
	(243 666)	(235 432)
IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE	909	-
Exigibles	(828)	-
Avantage fiscal découlant de l'utilisation de pertes antérieures	-	-
	81	-
BÉNÉFICE NET ET RÉSULTAT GLOBAL	(243 747) \$	(235 432) \$
BÉNÉFICE NET ET RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE	(143 112)	(114 904)
Aux propriétaires de la société	(100 635)	(120 528)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(243 747) \$	(235 432) \$

MALLETTE

1

Val-Éco, coop de solidarité

ÉTATS CONSOLIDÉS MODIFIÉS DE LA VARIATION DE L'AVOIR DES MEMBRES

Pour les exercices terminés le 31 octobre 2012 et le 31 octobre 2011
(en dollars canadiens)

	Capital	Résultats distribués	Total de l'avoir des membres	Avoir des membres attribuable aux propriétaires de la société	Participation ne donnant pas le contrôle
(note 13, note 14, note 15 et note 17)					
SOLDE au 1^{er} novembre 2010 - déjà établi	375 949 \$	(349 294) \$	26 655 \$	(54 985) \$	81 640 \$
Retraitement des exercices antérieurs (note 4)	-	(32 194)	(32 194)	(32 194)	-
Retraité	375 949	(381 488)	(5 539)	(87 179)	81 640
Émission de parts - Éolien Belle-Rivière, société en commandite	100	-	100	-	100
Émission de capital-actions - 9231-5498 Québec Inc.	250	-	250	-	250
Résultat global de l'exercice	-	(235 432)	(235 432)	(114 904)	(120 528)
SOLDE au 31 octobre 2011 - déjà établi	376 299	(568 526)	(192 227)	(153 669)	(38 538)
Retraitement des exercices antérieurs (note 4)	-	(48 394)	(48 394)	(48 394)	-
Retraité	376 299	(616 920)	(240 621)	(202 083)	(38 538)
Émission de parts - Société en commandite Val-Éco	62 750	-	62 750	62 750	-
Résultat global de l'exercice	-	(243 747)	(243 747)	(143 112)	(100 635)
SOLDE au 31 octobre 2012	439 049 \$	(860 667) \$	(421 618) \$	(282 445) \$	(139 173) \$

2

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTATS CONSOLIDÉS MODIFIÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011, 1^{er} novembre 2010

(en dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
ACTIF			
ACTIF COURANT			
Encaisse	- \$	4 675 \$	32 738 \$
Clients et autres débiteurs (note 7)	32 835	19 171	14 325
Frais payés d'avance	1 740	-	-
	<u>34 575</u>	<u>23 846</u>	<u>47 063</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	30 103	37 835	45 656
ACTIF INCORPOREL (note 9)	199 645	-	-
	<u>264 323 \$</u>	<u>61 681 \$</u>	<u>92 719 \$</u>

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTATS CONSOLIDÉS MODIFIÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(suite) Aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011, 1^{er} novembre 2010

(en dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
PASSIF ET AVOIR DES MEMBRES			
PASSIF COURANT			
Decouvert bancaire	14 405 \$	- \$	- \$
Emprunt bancaire (note 10)	74 000	60 000	-
Fournisseurs et autres créditeurs (note 11)	355 726	157 789	36 758
Impôts exigibles	81	-	-
Billet à payer (note 12)	50 000	-	-
	<u>494 212</u>	<u>217 789</u>	<u>36 758</u>
INTÉRÊTS COURUS	2 070	-	-
DETTE À LONG TERME (note 13)	130 159	24 013	-
CAPITAL SOCIAL (note 14)	59 500	60 500	61 500
	<u>685 941</u>	<u>302 302</u>	<u>98 258</u>
AVOIR DES MEMBRES			
Capital social	439 049	376 299	375 949
Résultats non distribués	(860 667)	(616 920)	(381 488)
	<u>(421 618)</u>	<u>(240 621)</u>	<u>(5 539)</u>
	264 323 \$	61 681 \$	92 719 \$
AVOIR DES MEMBRES ATTRIBUABLE			
Aux propriétaires de la société	(282 445)	(202 083)	(87 179)
Participations ne donnant pas le contrôle	(139 173)	(38 538)	81 640
	<u>(421 618)</u>	<u>(240 621)</u>	<u>(5 539)</u>
ENGAGEMENT (note 19)			

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTATS CONSOLIDÉS MODIFIÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés le 31 octobre

(en dollars canadiens)

	2012	2011
		(retraité)
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(243 747) \$	(235 432) \$
Résultat net		
Éléments sans effet sur la trésorerie	7 732	9 413
Amortissement des immobilisations corporelles	2 641	432
Charge d'actualisation	-	(17 204)
Variation de la juste valeur des instruments financiers		
	(233 374)	(242 791)
Variation des éléments hors caisse liés aux activités opérationnelles		
Créances et autres débiteurs	(13 664)	(4 846)
Frais payés d'avance	(1 740)	-
Fournisseurs et autres créditeurs	197 938	121 031
Impôts exigibles	81	-
	(50 759)	(126 606)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 592)
Acquisition d'actif incorporel	(199 645)	-
	(199 645)	(1 592)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'emprunt bancaire	14 000	60 000
Variation du billet	50 000	-
Variation des intérêts courus	2 070	-
Obtention de financement supplémentaire	103 504	40 785
Émission de capital	63 750	350
Remboursement de capital social	(2 000)	(1 000)
	231 324	100 135
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(19 080)	(28 063)
ENCAISSE, début de l'exercice	4 675	32 738
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE), fin de l'exercice	(14 405) \$	4 675 \$

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

Val-Éo, coop de solidarité est une coopérative ayant élu domicile au Québec, Canada. Le siège social de la Coopérative est situé au 270, rue du Parc, Saint-Bruno, Québec.

Val-Éo, coop de solidarité a été constituée le 3 octobre 2005 en vertu de la Loi sur les coopératives du Québec.

Val-Éo, coop de solidarité détient une participation de 75 % dans la société 9231-5498 Québec inc. et de 6,4 % (2011 : 7,39 %) dans la Société en commandite Val-Éo.

Val-Éo, coop de solidarité agit à titre de commandité de la Société en commandite Val-Éo et développe des projets dans la production d'énergie éolienne.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis selon les normes internationales d'information financière (IFRS).

Il s'agit des premiers états financiers consolidés de la Coopérative établis conformément aux IFRS, l'IFRS 1 - *Première application des normes internationales d'information financière* ayant été appliquée. Les états financiers étaient auparavant préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) applicables avant le basculement.

Les états financiers de la Coopérative ont été approuvés par le conseil d'administration le 26 février 2013.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés de la Coopérative ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Coopérative.

Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les estimations qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans la note suivante :

- Note 4 : Principales méthodes comptables – Durée d'utilité des immobilisations corporelles;
- Note 4 : Principales méthodes comptables – Durée d'utilité de l'actif incorporel;
- Note 21 : Instruments financiers et gestion des risques financiers.

3. TRANSITION AUX IFRS

Comme l'indique la note 2, ces états financiers consolidés sont les premiers états financiers consolidés de la Coopérative établis conformément aux IFRS. La Coopérative a appliqué l'IFRS 1 et les méthodes comptables énoncées à la note 4 aux fins de l'établissement des états financiers consolidés pour l'exercice du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2012, des informations comparatives figurant aux présents états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 octobre 2011 et de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture IFRS au 1^{er} novembre 2010 (soit la date de transition de la Coopérative).

Lors de l'établissement des présents états financiers consolidés conformément à l'IFRS 1, la Coopérative a appliqué une exception obligatoire. Les estimations effectuées selon les IFRS à la date de transition doivent être conformes à celles qui avaient été faites à la même date en vertu du référentiel comptable antérieur, sauf si des éléments probants attestent que ces estimations étaient erronées.

Aux fins de l'établissement de son état consolidé de la situation financière d'ouverture IFRS, la Coopérative a ajusté les montants présentés antérieurement dans les états financiers consolidés établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. L'impact de ces ajustements est relaté à la note 23.

4. RETRAITEMENT DES EXERCICES ANTÉRIEURS

La Coopérative a relevé que les droits d'utilisation de terres agricoles ainsi que les frais de réunion n'avaient pas été comptabilisés pour les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011. En conséquence, le solde de l'avoir des membres au 1^{er} novembre 2010 a été diminué de 32 194 \$ correspondant aux droits d'utilisation de terres agricoles et aux frais de réunion des exercices 2008, 2009 et 2010 et les états financiers de l'exercice 2010 ont été retraités.

Le solde de l'avoir des membres au 31 octobre 2011 a été diminué d'un montant de 48 394 \$ correspondant aux droits d'utilisation de terres agricoles et aux frais de réunion des exercices 2008, 2009, 2010 et 2011. Le poste « droits d'utilisation de terres agricoles » et le poste « frais de réunion » de l'exercice 2011 aux états consolidés du résultat global ont été augmentés respectivement de 3 000 \$ et de 13 200 \$. Le bénéfice net et résultat global a été diminué de 10 200 \$ et les fournisseurs et autres créanciers ont augmentés de 48 394 \$.

MALLETTE

7

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés et pour la préparation de l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} novembre 2010 pour les besoins de la transition aux IFRS.

Principe de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Coopérative et sa part des actifs, des passifs et des résultats de 9231-5488 Québec inc., entité détenue à 75 % de Société en commandite Val-Éo, entité détenue à 6,4 % (2011 : 7,39 %) et d'Ecoliennes Belle-Rivière, société en commandite, entité détenue à 6,4 % (2011 : 7,39 %).

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir les avantages de ses activités, indépendamment de son pourcentage de participation.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiées séparément de l'avoir des membres de la société mère.

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est acquis par la Coopérative, et ce, jusqu'à ce que le contrôle cesse.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes présentés aux états de la situation financière et les transactions, de même que les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Instruments financiers

La Coopérative classe ses instruments financiers par catégorie en fonction de leur nature et de leurs caractéristiques. La direction détermine le classement au moment de la comptabilisation initiale, qui correspond habituellement à la date de transaction.

Tous les actifs financiers, sauf ceux à la juste valeur par le biais du compte de résultat net, sont soumis à un test de dépréciation annuel et dévalués lorsqu'il y a une indication de perte de valeur selon certains critères spécifiques mentionnés ci-après.

MALLETTE

8

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers

Prêts et créances

Les prêts et créances, soit l'encaisse, le découvert bancaire, les créances bancaires, les créances clients et les autres débiteurs sont comptabilisés initialement au coût, lequel correspond à la juste valeur, majoré des coûts de transaction, s'il y a lieu. Ils sont par la suite évalués au coût amorti en utilisant la méthode de l'amortissement du taux d'intérêt effectif et diminués de toute perte de valeur. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au résultat net.

Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti, soit les fournisseurs et autres créditeurs, les taxes de vente à payer et la dette à long terme, sont initialement évalués à leur juste valeur. Ils sont par la suite évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode de l'amortissement du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction engagés dans l'émission ou la modification d'instruments d'emprunt à long terme sont présentés en réduction de la dette à long terme et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie prévue de la dette à long terme concernée. L'amortissement des coûts de transaction sur la dette à long terme est inclus dans les charges financières au résultat net. Les intérêts débiteurs sont comptabilisés au résultat net.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées au résultat net et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé au résultat net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Coopérative sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

9

MALLETTTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Impôts sur le résultat

La Coopérative comptabilise les impôts sur le bénéfice selon la méthode des impôts futurs. Selon cette méthode, la Coopérative comptabilise à titre de charge ou produit de l'exercice les impôts exigibles ou recouvrables de l'exercice, ainsi que la variation des actifs et des passifs d'impôts futurs déterminés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date des états financiers applicables au revenu imposable des exercices au cours desquels les écarts entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs seront résorbés. Un actif d'impôts futurs est comptabilisé lorsqu'il est plus probable qu'improbable que la Coopérative profitera des économies futures rattachées aux écarts temporaires déductibles entre ces valeurs.

Concernant Société en commandite Val-Éo et Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite, les états financiers ne reflètent que les produits, charges, actifs et passifs de la Société. L'état des résultats de ces Sociétés ne comprend pas un élément débiteur au titre des intérêts sur le capital investi ainsi que les impôts sur le revenu des commanditaires.

Immobilisations corporelles

Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les charges directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés au résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charge selon la méthode du solde décroissant sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Lorsque des éléments d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différenciées, ils sont comptabilisés comme des éléments distincts (principaux composants) des immobilisations corporelles.

Les taux utilisés pour l'exercice en cours et l'exercice comparatif sont les suivants :

Équipement informatique	30 %
Mats de mesure de vent	20 %

La méthode d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à la fin de chaque date de clôture.

Actif incorporel

Actif incorporel généré à l'interne

Les frais de développement sont liés à la mise en opération du parc éolien qui, de l'avis de la Coopérative, ont un marché futur défini. Ils seront amortis à compter de la mise en marché du parc éolien, soit le 1^{er} décembre 2015. La valeur nette comptable des frais de développement est comparée annuellement aux flux monétaires futurs concrets prévus et l'excédent est, le cas échéant, radié et imputé aux résultats de l'exercice en cours.

10

MALLETTTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation des actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel est revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'unité génératrice de trésorerie).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net.

Loi sur les coopératives

Afin de respecter les IFRS, les parts sociales d'un montant de 59 500 \$ (31 octobre 2011 – 60 500 \$, 1^{er} novembre 2010 – 61 500 \$) sont réparties entre le passif et l'avoir en fonction de leur substance économique et elles ne sont pas toutes présentées dans l'avoir, tel que l'exigent la Loi sur les coopératives.

6. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES

L'International Financial Reporting Interpretation Committee et l'International Accounting Standards Board (IASB) ont publié de nouvelles prises de position dont l'application sera obligatoire pour les exercices commençant après le 1^{er} novembre 2012 ou les périodes ultérieures. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur le résultat global et l'état de la situation financière, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après.

La Coopérative n'a pas encore évalué les impacts de l'application des normes énoncées ci-dessous sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

IFRS 9 - Instruments financiers

Cette norme, révisée dans le cadre du projet de remplacement de l'IAS 39 - Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation est publiée en plusieurs phases et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015. L'adoption anticipée est autorisée.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

6. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES (suite)

A ce jour, les chapitres traitant de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et des passifs financiers ont été publiés. Ces chapitres abordent la classification et l'évaluation des actifs financiers et remplacent les multiples catégories de classification et d'évaluation de l'IAS 39 par un nouveau modèle mixte ne comportant que deux catégories, soit au coût amorti ou à la juste valeur. L'IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres et ces instruments doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou du résultat global. Lorsque les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat global, les dividendes doivent être comptabilisés au résultat net. La Coopérative n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers.

IFRS 10 - États financiers consolidés

Selon cette norme, publiée en mai 2011, une entité doit consolider une entreprise détenue lorsqu'elle a des droits ou est exposée à des rendements variables de par son implication avec l'entreprise détenue et qu'elle a la capacité d'influencer les rendements grâce à son pouvoir sur la société émettrice. Selon les normes IFRS en vigueur, la consolidation est nécessaire lorsque l'entité a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. L'IFRS 10 remplacera la SIC-12 - Consolidation - Entités ad hoc et des parties de l'IAS 27 - États financiers consolidés et individuels. La nouvelle norme s'appliquera pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, mais son application anticipée est permise. La Coopérative n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers.

IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

L'IFRS 12 regroupe, étouffe et remplace les obligations relatives aux informations à fournir pour les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées. La norme reprend les divulgations existantes et introduit également d'importantes exigences de divulgation supplémentaires concernant la nature et les risques associés à des participations de la Société dans d'autres entités. En raison de ces nouvelles normes, l'IASB a également publié, modifié et renommé l'IAS 27 et l'IAS 28. Les nouvelles exigences entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Coopérative n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers.

IFRS 13 - Évaluation de la juste valeur

Cette norme a été publiée en mai 2011 et elle établit une source unique d'indications pour les évaluations à la juste valeur selon les IFRS. Elle définit la juste valeur, donne des indications sur sa détermination et introduit de nouvelles exigences entourant les informations à fournir sur l'évaluation à la juste valeur. Cette norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Coopérative n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers.

IAS 1 - Présentation des états financiers

Cette norme a été amendée en juin 2011 et modifie la présentation des éléments du résultat global et le nom de certains états. La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. L'application de cet amendement n'aura aucun impact significatif sur les états financiers.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

6. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES (suite)

Amélioration annuelle des IFRS

Dans le cadre de son processus d'amélioration annuelle, l'IASB a publié en août 2012 des amendements à l'IFRS 1, l'IAS 166 – *Immobilisations corporelles* et l'IAS 32. Ces améliorations viennent à clarifier les lignes directrices et la formulation de certaines normes, ou apportent des changements relativement mineurs à ces normes. Les amendements s'appliquent aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 avec application rétroactive. La Coopérative n'a pas encore évalué les impacts de ces améliorations sur ses états financiers.

IFRS 7 - Instruments financiers : Informations à fournir et IAS 32 - Instruments financiers : Présentation

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 7 et à l'IAS 32 qui portent sur la compensation d'actifs et de passifs. Essentiellement, les modifications relativement à la présentation visent à remédier au manque d'uniformité dans l'application des dispositions en matière de compensation. Les modifications clarifient le sens de l'expression « *actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser* » ainsi que le fait que certains mécanismes de règlement brut peuvent être considérés comme équivalant à un règlement net. Ces nouvelles obligations visent à permettre aux utilisateurs des états financiers de mieux évaluer l'incidence réelle ou potentielle des accords de compensation sur la situation financière d'une entreprise. Les modifications s'appliquent aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. La Coopérative n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers.

IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Des modifications ont été apportées à la norme IAS 28 pour incorporer les changements provenant de la publication d'IFRS 10 et IFRS 11, incluant que les coentreprises doivent maintenant toujours être comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Coopérative étudie actuellement les effets éventuels de l'adoption de cette norme sur ses comptes consolidés.

IAS 27 – États financiers individuels

La révision de la norme IAS 27 retire les concepts maintenant contenus dans IFRS 10, pour ne retenir dans la norme IAS 27 que les concepts relatifs aux états financiers individuels. La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Une application anticipée est autorisée, mais doit être faite conjointement à l'adoption d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12, ainsi que la révision d'IAS 28.

7. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Capital d'un commanditaire à recevoir	350 \$	350 \$	- \$
Taxes à la consommation	32 485	18 821	14 325
	32 835 \$	19 171 \$	14 325 \$

13

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Équipement informatique	Mats de mesure de vent	Total
Coût	1 459 \$	98 156 \$	99 615 \$
Amortissement cumulé	(1 033)	(52 926)	(53 959)
Solde au 1 ^{er} novembre 2010	426	45 230	45 656
Acquisitions	1 592	-	1 592
Amortissement	(367)	(9 046)	(9 413)
Total des changements	1 225	(9 046)	(7 821)
Coût	3 051	98 156	101 207
Amortissement cumulé	(1 400)	(61 972)	(63 372)
Solde au 31 octobre 2011	1 651	36 184	37 835
Acquisitions	-	-	-
Amortissement	(495)	(7 237)	(7 732)
Total des changements	(495)	(7 237)	(7 732)
Coût	3 051	98 156	101 207
Amortissement cumulé	(1 895)	(69 209)	(71 104)
Solde au 31 octobre 2012	1 156 \$	28 947 \$	30 103 \$

14

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

9. ACTIF INCORPOREL

Coût			
Amortissement cumulé			
Solde au 1 ^{er} novembre 2010			Frais de projet - parc éolien -
Amortissement			-
Total des changements			-
Coût			
Amortissement cumulé			
Solde au 31 octobre 2011			
Acquisition			
Études d'impacts et communication			55 175
Honoraires			70 587
Ingénierie			73 853
Total des changements			199 645
Coût			199 645
Amortissement cumulé			-
Solde au 31 octobre 2012			199 645 \$

10. EMPRUNT BANCAIRE

La Coopérative dispose d'un emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 100 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 2 % et renouvelable annuellement. Il est garanti par le cautionnement de deux administrateurs et du directeur général.

11. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
		(retraité)	(retraité)
Comptes fournisseurs et frais courus			
Non liés			32 584 \$
Vacances courues	352 081 \$	155 589 \$	-
Sommes à remettre à l'État	2 581	1 298	-
Retenues à la source et contributions	1 064	902	298
Taxes à la consommation	-	-	3 876
	355 726 \$	157 789 \$	36 758 \$

15

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

12. BILLET À PAYER

Billet à demande, d'un montant original de 50 000 \$, garanti par le cautionnement de deux administrateurs et du directeur général, remboursable sur demande, portant intérêt au taux préférentiel plus 2 %, les intérêts étant payables mensuellement.

13. DETTE À LONG TERME

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Emprunt, d'un montant original de 40 785 \$, sans intérêts, actualisé au taux d'intérêt effectif de 11 %, remboursable un an après la mise en service prévue pour le 1 ^{er} décembre 2015	40 785 \$	40 785 \$	- \$
Écart entre la juste valeur et la valeur nominale de la dette	(14 130)	(16 772)	

Sommes dues par Société en commandite Val-Éo à une société actionnaire de la filiale (Algonquin Power Trust), d'un montant autorisé de 1 000 000 \$, dont 51 752 \$ ont été déboursés, portant intérêt au taux de 12 %, moratoire quant au remboursement du capital et des intérêts jusqu'au moment de la clôture du financement principal pour la construction du parc éolien, remboursable en un seul versement à la fin de la période du moratoire ou convertible en parts de capital

Sommes dues par Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite à une société actionnaire de la filiale (Algonquin Power Trust), d'un montant autorisé de 1 000 000 \$, dont 51 752 \$ ont été déboursés, portant intérêt au taux de 12 %, moratoire quant au remboursement du capital et des intérêts jusqu'au moment de la clôture du financement principal pour la construction du parc éolien, remboursable en un seul versement à la fin de la période du moratoire ou convertible en parts de capital

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
	51 752	-	-
	130 159 \$	24 013 \$	- \$

16

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

14. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité de parts ordinaires catégorie A, d'une valeur nominale de 10 \$, remboursable en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Chaque membre utilisateur et associé doit détenir au moins 25 parts de qualification catégorie A. Chaque membre de soutien doit détenir au moins 100 parts de qualification catégorie A. Les parts sociales de qualification catégorie A sont payables lors de l'émission

Nombre illimité de parts privilégiées catégorie B, d'une valeur nominale de 1 \$, remboursable en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Chaque membre utilisateur doit détenir au moins 750 parts de qualification catégorie B. Chaque membre associé doit détenir au moins 250 parts de qualification catégorie B. Les parts sociales de qualification privilégiées catégorie B sont payables par versements trimestriels égaux de 250 \$

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Capital social présenté comme élément de passif à long terme			
Souscrites et payées			
1 875 parts ordinaires catégorie A (2011 - 1 750; 2010 - 1 775)	18 750 \$	17 500 \$	17 750 \$
40 750 parts privilégiées catégorie B (2011 - 43 000; 2010 - 43 750)	40 750	43 000	43 750
	59 500 \$	60 500 \$	61 500 \$

L'avoir des membres a varié de la façon suivante :

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Solde, début de la période	60 500 \$	61 500 \$	61 500 \$
Augmentation contre espèces	1 000	-	-
Remboursement et rachat	(2 000)	(1 000)	-
Solde, fin de la période	59 500 \$	60 500 \$	61 500 \$

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

15. CAPITAL-ACTIONS, d'un actionnaire ne détenant pas le contrôle de 9231-5498 Québec inc.

Description du capital-actions émis

Nombre illimité d'actions catégorie A, volantes, participantes, sans valeur nominale

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
250 actions catégorie A	250 \$	250 \$	- \$

Le capital-actions a varié de la façon suivante :

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Solde, début de la période	250 \$	250 \$	- \$
Emission	-	-	250
Solde, fin de la période	250 \$	250 \$	250 \$

16. PARTS DES ASSOCIÉS NE DÉTENANT PAS LE CONTRÔLE DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE Val-Éo

Autorisé

Chaque part catégorie A donne droit à son détenteur à un vote et le droit d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires ainsi que le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la présente convention

Sous réserve du respect de toute disposition prévue aux présentes, les parts catégorie A seront rachetables au gré de la Société en commandite à compter d'un délai de soixante (60) mois de leur émission, sur avis écrit de trente (30) jours donné par la poste à leur dernière adresse connue, à tous les détenteurs de parts catégorie A, ainsi rachetées, le prix de rachat de chaque part catégorie A sera égal au capital versé initialement sur celle-ci, plus un rendement annuel de 10 % capitalisé, moins les distributions reçues

Sous réserve du respect de toute disposition prévue aux présentes, les parts catégorie A seront rachetables au gré de leur détenteur à compter d'un délai de quatre-vingt-quatre mois (84) mois de leur émission, sur avis écrit de trente (30) jours envoyé au commandité, le prix de rachat de chaque part catégorie A sera égal au capital versé initialement sur celle-ci, plus un rendement annuel de 10 % capitalisé, moins les distributions reçues

Les détenteurs de parts catégorie B n'auront pas droit de vote ni d'être convoqués à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue dans la présente convention. Les commanditaires détenteurs de parts catégorie B ont le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la présente convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société ou de toute autre distribution de son actif parmi ses commanditaires aux fins de la liquidation de ses affaires, les commanditaires détenteurs de parts catégorie B auront droit après le paiement aux détenteurs d'autres catégories de parts au remboursement de leur apport, à tout le reste des biens de l'actif de la Société en commandite, qui sera réparti parmi lesdits détenteurs de parts catégorie B en proportion du nombre de parts catégorie B détenues

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

16. PART DES ASSOCIÉS NE DÉTENANT PAS LE CONTRÔLE de Société en commandite Val-Éo (suite)

Autorisé

Chaque part catégorie C donne droit à un vote à son détenteur et le droit d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires ainsi que le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la présente convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, les détenteurs de parts catégorie C auront le droit au paiement de leur apport relativement à cette catégorie, conformément à ce qui est prévu à la présente convention, mais ne participeront pas autrement à toute distribution.

Les détenteurs de parts catégorie D n'auront pas droit de vote ni d'être convoqués à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue dans la présente convention. Les commanditaires détenteurs de parts catégorie D ont le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la présente convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, les détenteurs de parts catégorie D auront le droit au paiement de leur apport relativement à cette catégorie, conformément à ce qui est prévu à la présente convention, mais ne participeront pas autrement à toute distribution.

Les détenteurs de parts catégorie E n'auront pas droit de vote ni d'être convoqués à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue dans la présente convention. Les commanditaires détenteurs de parts catégorie E ont le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la présente convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, les détenteurs de parts catégorie E auront le droit au paiement de leur apport relativement à cette catégorie, conformément à ce qui est prévu à la présente convention, mais ne participeront pas autrement à toute distribution.

Les détenteurs de parts catégorie F n'auront pas droit de vote ni d'être convoqués à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue dans la présente convention. Les commanditaires détenteurs de parts catégorie F ont le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la présente convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, les détenteurs de parts catégorie F auront le droit au paiement de leur apport relativement à cette catégorie, conformément à ce qui est prévu à la présente convention, mais ne participeront pas autrement à toute distribution.

Les détenteurs de parts catégorie G n'auront pas droit de vote ni d'être convoqués à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue dans la présente convention. Sous réserve de toute disposition prévue à la présente convention, les parts catégorie G seront rachetables au gré de la Société en commandite à compter d'un délai de douze (12) mois de la date de mise en service du parc éolien qui sera exploité par Éolienmes Belle-Rivière S.E.C. suite à l'appel d'offres d'Hydro-Québec A/O 2009-02, sur avis écrit de trente (30) jours donné par la poste à leur dernière adresse connue, à tous les détenteurs de parts catégorie G ainsi rachetées; le prix de rachat de chaque part de catégorie G sera égal au capital versé initialement sur celle-ci, plus une part des bénéfices de la Société en commandite correspondant à rendement annuel maximum de 11 % capitalisé. Aucune distribution ne pourra être effectuée sur les parts de la Société en commandite, de quelque catégorie que ce soit, tant que toutes les parts catégorie G n'auront pas été rachetées.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

16. PART DES ASSOCIÉS NE DÉTENANT PAS LE CONTRÔLE de Société en commandite Val-Éo (suite)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Émissions et payées			
Parts des associés – catégorie A	375 949 \$	375 949 \$	375 949 \$
Parts des associés – catégorie B	-	-	-
Parts des associés – catégorie C	-	-	-
Parts des associés – catégorie G	62 750	-	-
	438 699 \$	375 949 \$	375 949 \$
Nombre			
Parts de catégorie A	375 949	375 949	375 949
Parts de catégorie B	467 445	467 445	467 445
Parts de catégorie C	313 750	313 750	313 750
Parts de catégorie G	62 750	-	-
	1 219 894	1 157 144	1 157 144

Les parts des associés ne détenant pas le contrôle ont varié de la façon suivante :

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Solde, début de la période	375 949 \$	375 949 \$	375 949 \$
Émission de parts	62 750	-	-
	438 699 \$	375 949 \$	375 949 \$

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

17. PARTS DES ASSOCIÉS NE DÉTENANT PAS LE CONTRÔLE d'Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Émis			
Catégorie A, votantes, participantes, d'une valeur nominale de 0,01 \$ par part			
10 003 parts – catégorie A	100 \$	100 \$	- \$

Les parts des associés ne détenant pas le contrôle ont varié de la façon suivante :

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Solde, début de la période	100 \$	- \$	- \$
Émission de parts	-	100	-
Solde, fin de la période	100 \$	100 \$	- \$

18. AVOIR DES MEMBRES

Sommaire de l'avoir des membres

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Val-Éo, coop de solidarité			
1 875 parts ordinaires catégorie A (2011 - 1 750; 2010 - 1 775)	18 750 \$	17 500 \$	17 750 \$
40 750 parts privilégiées catégorie B (2011 - 43 000; 2010 - 43 750)	40 750	43 000	43 750
9231-5498 Québec inc.			
250 actions catégorie A	250	250	-
Société en commandite Val-Éo			
Parts des associés – catégorie A	375 949	375 949	375 949
Parts des associés – catégorie B	-	-	-
Parts des associés – catégorie C	-	-	-
Parts des associés – catégorie G	62 750	-	-
Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite			
10 003 parts – catégorie A	100	100	-
Total de l'avoir des membres	498 549 \$	436 799 \$	437 449 \$

21

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

19. ENGAGEMENT

La société Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite s'est engagée par contrat avec Hydro-Québec à fournir une quantité de 65 776 MWh par année au prix de 112,81\$ le MWh, par l'implantation d'un parc éolien d'une puissance installée de 24 MWh. Le contrat signé en mars 2011 comporte diverses clauses notamment concernant les quantités d'énergie livrées et les pénalités applicables en cas de retard et spécifie que la mise en opération doit se faire au 1^{er} décembre 2015 et se termine après une période de 20 ans ou de non-respect des livrables.

20. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Coopérative en ce qui a trait à la gestion du capital est d'assurer qu'elle génère suffisamment de liquidités pour poursuivre ses opérations tout en maintenant une approche conservatrice en matière de gestion du risque financier.

La direction et le conseil d'administration s'assurent, par un ensemble de mesures coordonnées, que la Société se conforme aux objectifs déterminés précédemment.

Le capital de la Coopérative est composé de son emprunt bancaire et de son avoir des membres.

Les objectifs de gestion du capital sont demeurés inchangés comparativement à l'exercice terminé le 31 octobre 2011.

La Coopérative n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée par des tiers.

21. PARTIES LIÉES

Les parties liées à la Coopérative comprennent les principaux dirigeants.

Rémunération des principaux dirigeants

Le principal dirigeant de la Coopérative est le directeur général et sa rémunération est composée de la façon suivante :

	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Honoraires – direction générale	65 199 \$	38 095 \$

Les opérations commerciales de la Coopérative avec ces parties liées ont été conclues dans le cours normal de ses activités et sont mesurées à la valeur d'échange et acceptées par les parties.

22

MALLETTE

Vai-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Coopérative est exposée à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit et de concentration de crédit, le risque lié au taux d'intérêt et le risque de liquidité. Elle a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition de la Coopérative à ces risques.

Risque de crédit et concentration de crédit

Le risque de crédit est principalement lié à la possibilité que des clients soient incapables de respecter leurs engagements à l'égard des créances clients de la Coopérative et des institutions financières à l'égard de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Encaisse (découvert bancaire)

La Coopérative et les sociétés font uniquement affaire avec une institution financière reconnue.

Risque lié au taux d'intérêt

La Coopérative utilise un emprunt bancaire et assume un billet à payer à taux variables et des dettes à long terme à taux fixes. Conséquence, pour les taux d'intérêts variables, elle encourt un risque d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de la Société. Pour les dettes à taux d'intérêt fixes, les risques auxquels cette dernière est exposée sont minimes.

Risque de liquidité

La Coopérative est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements. Elle gère donc son risque de liquidité en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant soit à son emprunt bancaire, soit aux crédits, soit au billet à payer. La Coopérative croit que les fonds futurs générés par les activités d'exploitation ainsi que ceux en caisse seront suffisants pour faire face à ses obligations.

Au 31 octobre 2012, la Coopérative avait des créditeurs et charges à payer de 355 726 \$ (31 octobre 2011 – 157 789 \$), un billet à payer de 50 000 \$ (31 octobre 2011 - 0 \$) et des dettes à long terme de 130 159 \$ (31 octobre 2011 – 24 013 \$). Les créditeurs et charges à payer viennent à échéance au cours des douze prochains mois et le billet est remboursable sur demande.

Vai-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers à court terme se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces éléments seront réalisés ou réglés à moins d'un an.

Les instruments financiers ayant une juste valeur différente de leur valeur comptable comprennent :

	31 octobre 2012		31 octobre 2011		1 ^{er} novembre 2010	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes à long terme	144 289 \$	130 159 \$	40 785 \$	24 013 \$	- \$	- \$

La juste valeur de la dette à long terme au 31 octobre 2012 et au 31 octobre 2011 a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus en fonction de l'entente au taux d'actualisation qui représente le taux d'emprunt dont la Société pouvait se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables, soit 11 % pour le 31 octobre 2012 et pour le 31 octobre 2011.

Hierarchie de la juste valeur

En déterminant la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur aux états consolidés de la situation financière, la Société utilise des données observables basées sur les différents niveaux qui sont définis comme suit :

- Niveau 1 : Juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : Juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif.
- Niveau 3 : Juste valeur évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marchés observables.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont la dette à long terme et elle est évaluée selon le niveau 2.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

23. TRANSITION AUX IFRS

Les tableaux et les notes ci-après expliquent dans quelle mesure la transition aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière et la performance financière de la Société.

Il est à noter que le passage aux IFRS n'a eu aucune incidence significative sur le tableau des flux de trésorerie de la Société.

Rapprochement du capital au 1^{er} novembre 2010 et au 31 octobre 2011

Note	1 ^{er} novembre 2010		31 octobre 2011	
	PCGR	IFRS	PCGR	IFRS
ACTIF				
ACTIF COURANT				
Encaisse	32 738 \$	32 738 \$	4 675 \$	4 675 \$
Clients et autres débiteurs	14 325	14 325	19 171	19 171
	47 063	47 063	23 846	23 846
ACTIF NON COURANT				
Immobilisations corporelles	45 656	45 656	37 635	37 635
	92 719 \$	92 719 \$	61 681 \$	61 681 \$
PASSIF ET CAPITAL				
PASSIF COURANT				
Emprunt bancaire	- \$	- \$	60 000 \$	60 000 \$
Fournisseurs et autres créiteurs	36 756	36 756	157 789	157 789
PASSIF NON COURANT				
Dettes à long terme	-	-	40 765	(16 772)
Capital social	61 500	61 500	60 500	60 500
	98 256	98 256	319 074	(16 772)
AVOIR DES MEMBRES				
ATTRIBUABLE				
Aux propriétaires de la société	(87 179)	(87 179)	(203 322)	1 239
Participations ne donnant pas le contrôle	81 640	81 640	(54 071)	15 533
	(5 539)	(5 539)	(257 393)	16 772
	92 719 \$	92 719 \$	61 681 \$	61 681 \$

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

23. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Rapprochement du résultat global au 31 octobre 2011

	Notes	PCGR	Ajustements IFRS		Reclas- sements IFRS
			IFRS	IFRS	
PRODUITS					
CHARGES D'EXPLOITATION					
Salaires et charges sociales		26 778	-	-	26 778
Assurances		1 362	-	-	1 362
Charge d'actualisation	a)	5 687	432	-	5 687
Communications		3 000	-	-	3 000
Droits d'utilisation de terres agricoles		55 371	-	-	55 371
Etudes d'impacts		135	-	-	135
Formation		1 589	-	-	1 589
Fournitures de bureau et papeterie		2 465	-	-	2 465
Frais de voyage et de représentation		13 200	-	-	13 200
Frais de réunion		4 201	-	-	4 201
Frais pour soumissions		38 095	-	-	38 095
Honoraires – direction générale		18 684	-	-	18 684
Honoraires de gestion		1 778	-	-	1 778
Intérêts et frais bancaires		70 407	-	-	70 407
Services professionnels		39	-	-	39
Taxes et permis		-	(17 204)	-	17 204
Variation de la juste valeur des instruments financiers	a)	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles		9 413	-	-	9 413
		252 204	-	-	235 432
BÉNÉFICE NET ET RÉSULTAT GLOBAL		(252 204) \$	16 772 \$	-	(235 432) \$
BÉNÉFICE NET ET RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE					
Aux propriétaires de la société	a)	(116 143)	1 239	-	(114 904)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	a)	(136 061)	15 533	-	(120 528)
BÉNÉFICE NET ET RÉSULTAT GLOBAL		(252 204) \$	16 772 \$	-	(235 432) \$

Vai-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

23. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Note explicative aux rapprochements

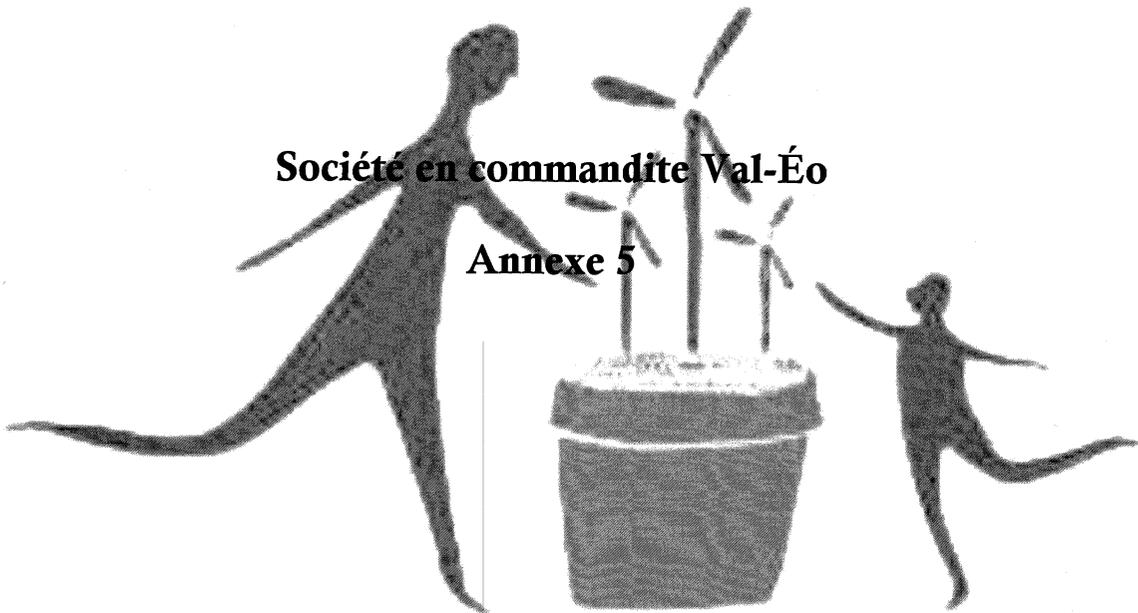
- a) Présentation de la dette à long terme à la juste valeur

En vertu des IFRS, la Société a réévalué à la juste valeur, à la date de comptabilisation initiale, une dette sans intérêts. Selon les PCGR antérieurs, la Société avait comptabilisé cette dette à sa valeur nominale. Par conséquent, la Société a dû procéder à l'actualisation de cette dette au taux d'intérêt effectif de 11 %.

États financiers

Société en commandite Val-Éo

Annexe 5



Val-Éo

MALLETTE

MALLETTE
MALLETTE S.E.N.C.R.L.

5150 rue Saint-Croix
Alma QC G8B 1M4

Téléphone 418 688-2324
418 688-2325
Facsimile 418 688-2326
Courriel info@mallette.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux commanditaires de
Société en commandite Val-Éo,

États financiers consolidés
Aux 31 octobre 2012 et 2011
Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

Nous avons effectué les audits des états financiers consolidés ci-joints de **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO**, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 octobre 2012, au 31 octobre 2011 et au 1^{er} novembre 2010, et les états consolidés du résultat global, de la variation de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 octobre 2012 et le 31 octobre 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Société en commandite Val-Éo au 31 octobre 2012, au 31 octobre 2011 et au 1^{er} novembre 2010 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 octobre 2012 et le 31 octobre 2011, conformément aux normes internationales d'information financière.

Mallette
MALLETTE S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Alma, Canada
Le 23 janvier 2013

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116678

Alma Choudhry Dobbeu-Misrahi, La Tuque; Meilanchouan-Lac-A-la-Croix; Normandin; Robernol; Saint-Félix

Certification
Fiscalité
Services-conseils
Actuaire
Syndics et gestionnaires

Société en commandite Val-Éo

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices terminés le 31 octobre

(en dollars canadiens)

2012 2011

	2012	2011
PRODUITS	- \$	- \$
CHARGES D'EXPLOITATION		
Charge d'actualisation	2 641	432
Études d'impact	-	55 371
Fournitures de bureau et papeterie	797	577
Frais pour soumissions	-	4 201
Honoraires de gestion	79 667	96 100
Intérêts et frais bancaires	1 076	713
Intérêts sur la dette à long terme	15 240	2 331
Pénalité administrative	5 000	-
Publicité	-	180
Services professionnels	80 226	56 602
Variation de la juste valeur des instruments financiers	-	(17 204)
Amortissement des immobilisations corporelles	7 732	9 413
	192 379	208 716
	(192 379)	(208 716)
BÉNÉFICE NET ET RÉSULTAT GLOBAL		
BÉNÉFICE NET ET RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE	(144 270)	(166 521)
Aux propriétaires de la société	(48 109)	(62 195)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(96 161)	(104 326)
BÉNÉFICE NET ET RÉSULTAT GLOBAL	(192 379) \$	(208 716) \$

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DU CAPITAL DES ASSOCIÉS

Pour les exercices terminés le 31 octobre 2012 et le 31 octobre 2011

(en dollars canadiens)

	Part des associés	Résultats non distribués	Total du capital	Attribuables	
				Capital attribuable aux propriétaires de la société	Participation ne donnant pas le contrôle
(note 11, note 12 et note 13)					
SOLDE au 1^{er} novembre 2010	405 946 \$	(379 689) \$	26 250 \$	26 250 \$	- \$
Émission de parts - Ecoliennes Belle-Rivière, société en commandite	100	-	100	-	100
Résultat global de l'exercice	-	(208 716)	(208 716)	(156 521)	(52 195)
SOLDE au 31 octobre 2011	406 049	(588 415)	(182 366)	(130 271)	(52 095)
Émission de parts	62 750	-	62 750	62 750	-
Résultat global de l'exercice	-	(192 379)	(192 379)	(144 270)	(48 109)
SOLDE au 31 octobre 2012	468 799 \$	(780 794) \$	(311 995) \$	(211 791) \$	(100 204) \$

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 Au 31 octobre 2012 31 octobre 2011 1^{er} novembre 2010
 (en dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
ACTIF			
ACTIF COURANT			
Encaisse	2 717 \$	4 889 \$	27 043 \$
Clients et autres débiteurs (note 6)	37 937	18 663	14 325
	40 654	23 552	41 368
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	30 103	37 835	45 656
ACTIF INCORPOREL (note 8)	268 594	-	-
	339 351 \$	61 387 \$	87 024 \$

MALLETTE

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (suite)
 Au 31 octobre 2012 31 octobre 2011 1^{er} novembre 2010
 (en dollars canadiens)

PASSIF ET CAPITAL			
PASSIF COURANT			
Fournisseurs et autres créditeurs (note 9)	360 613 \$	137 222 \$	60 774 \$
INTÉRÊTS COURUS	2 070	-	-
DETTE À LONG TERME (note 10)	288 663	106 531	-
	651 346	243 753	60 774
CAPITAL DES ASSOCIÉS			
Parts des associés	468 799	406 049	405 949
Résultats non distribués	(780 794)	(588 415)	(376 699)
	(311 995)	(182 366)	26 250
	339 351 \$	61 387 \$	87 024 \$
CAPITAL DES ASSOCIÉS ATTRIBUABLE			
Aux propriétaires de la société	(211 791)	(130 271)	26 250
Participations ne donnant pas le contrôle	(100 204)	(52 095)	-
	(311 995)	(182 366)	26 250
ENGAGEMENT (note 13)			

Approuvé : _____, commandité

MALLETTE

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés le 31 octobre

(en dollars canadiens)

2012

2011

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Bénéfice net résultat global	(192 379) \$	(208 716) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 732	9 413
Charge d'actualisation	2 641	432
Variation de la juste valeur des instruments financiers	-	(17 204)

Variation des éléments hors caisse liés aux activités opérationnelles

Clients et autres débiteurs	(182 006)	(216 075)
Fournisseurs et autres créditeurs	(19 274)	(4 338)
	223 392	76 448

22 112 (143 965)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 592)
Acquisition d'actif incorporel	(268 594)	-
	(268 594)	(1 592)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation des intérêts courus	2 070	-
Obtention de financement supplémentaire	179 490	123 303
Émission de parts	62 750	100
	244 310	123 403

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

ENCAISSE, début de l'exercice	(2 172)	(22 154)
ENCAISSE, fin de l'exercice	4 889	27 043
	2 717 \$	4 889 \$

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

La Société en commandite Val-Éo est une société ayant élu domicile au Québec, Canada. Le siège social de la Société est situé au 2710, rue du Parc, Saint-Bruno, Québec.

La Société en commandite Val-Éo a été constituée le 23 août 2006 en vertu du Code civil du Québec.

La Société en commandite Val-Éo détient une participation de 74,992 % dans la société Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite.

Elle effectue le développement d'un parc d'énergie éolienne.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis selon les normes internationales d'information financière (IFRS).

Il s'agit des premiers états financiers consolidés de la Société établis conformément aux IFRS.

l'IFRS 1 - Première application des normes internationales d'information financière ayant été appliquée. Les états financiers étaient auparavant préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) applicables avant le basculement.

Les états financiers de la Société ont été approuvés par le conseil d'administration le 23 janvier 2013.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés de la Société ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

2. BASE D'ÉTABLISSMENT (suite) Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les estimations qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 4 : Principales méthodes comptables – Durée d'utilité des immobilisations corporelles;
- Note 4 : Principales méthodes comptables – Durée d'utilité de l'actif incorporel;
- Note 16 : Instruments financiers et gestion des risques financiers.

3. TRANSITION AUX IFRS

Comme l'indique la note 2, ces états financiers consolidés sont les premiers états financiers consolidés de la Société établis conformément aux IFRS. La Société a appliqué l'IFRS 1 et les méthodes comptables énoncées à la note 4 aux fins de l'établissement des états financiers consolidés pour l'exercice du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2012, des informations comparatives figurant aux présents états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 octobre 2011 et de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture IFRS au 1^{er} novembre 2010 (soit la date de transition de la Société).

Lors de l'établissement des présents états financiers consolidés conformément à l'IFRS 1, la Société a appliqué une exception obligatoire. Les estimations effectuées selon les IFRS à la date de transition doivent être conformes à celles qui avaient été faites à la même date en vertu du référentiel comptable antérieur, sauf si des éléments probants attestent que ces estimations étaient erronées.

Aux fins de l'établissement de son état consolidé de la situation financière d'ouverture IFRS, la Société a ajusté les montants présentés antérieurement dans les états financiers consolidés établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. L'impact de ces ajustements est réitéré à la note 18.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés et pour la préparation de l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} novembre 2010 pour les besoins de la transition aux IFRS.

Principe de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et sa part des actifs, des passifs et des résultats de Eolienne Belle-Rivière, société en commandite, entité détenue à 74,992 %.

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir les avantages de ses activités, indépendamment de son pourcentage de participation.

La participation ne domant pas le contrôle dans l'actif net de la filiale consolidée est identifiée séparément de l'avoir des membres de la société mère.

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est acquis par la société, et ce, jusqu'à ce que le contrôle cesse.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes présentés aux états de la situation financière et les transactions, de même que les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Instruments financiers

La Société classe ses instruments financiers par catégorie en fonction de leur nature et de leurs caractéristiques. La direction détermine le classement au moment de la comptabilisation initiale, qui correspond habituellement à la date de transaction.

Tous les actifs financiers, sauf ceux à la juste valeur par le biais du compte de résultat net, sont soumis à un test de dépréciation annuel et dévalués lorsqu'il y a une indication de perte de valeur selon certains critères spécifiques mentionnés ci-après.

Prêts et créances

Les prêts et créances, soit l'encaisse, les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés initialement au coût, lequel correspond à la juste valeur, majoré des coûts de transaction, s'il y a lieu. Ils sont par la suite évalués au coût amorti en utilisant la méthode de l'amortissement du taux d'intérêt effectif et diminués de toute perte de valeur. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au résultat net.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti, soit les fournisseurs et autres créditeurs et la dette à long terme, sont initialement évalués à leur juste valeur. Ils sont par la suite évalués au coût amorti en utilisant la méthode de l'amortissement du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction engagés dans l'émission ou la modification d'instruments d'emprunt à long terme sont présentés en réduction de la dette à long terme et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie prévue de la dette à long terme concernée. L'amortissement des coûts de transaction sur la dette à long terme est inclus dans les charges financières au résultat net. Les intérêts débiteurs sont comptabilisés au résultat net.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées au résultat net et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé au résultat net.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Immobilisations corporelles

Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les charges directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés au résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charge selon la méthode du solde décroissant sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Lorsque des éléments d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des éléments distincts (principaux composants) des immobilisations corporelles.

Les taux utilisés pour l'exercice en cours et l'exercice comparatif sont les suivants :

Équipement informatique	30 %
Mats de mesure de vent	20 %

La méthode d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à la fin de chaque date de clôture.

Actif incorporel

Actif incorporel généré à l'interne

Les frais de développement sont liés à la mise en opération du parc éolien qui, de l'avis de la Société, ont un marché futur défini. Ils seront amortis à compter de la mise en marché du parc éolien, soit le 1^{er} décembre 2015. La valeur nette comptable des frais de développement est comparée annuellement aux flux monétaires futurs connexes prévus et l'excédent est, le cas échéant, radié et imputé aux résultats de l'exercice en cours.

Impôts sur le résultat

Les états financiers ne reflètent que les produits, charges, actifs et passifs de la Société. L'état des résultats de la Société ne comprend pas un élément débiteur au titre des intérêts sur le capital investi ainsi que les impôts sur le revenu des commanditaires.

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel est revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'unité génératrice de trésorerie).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices précédents sont évaluées à la date de clôture, afin de déterminer si l'existence des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

5. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES

L'International Financial Reporting Interpretation Committee et l'International Accounting Standards Board (IASB) ont publié de nouvelles prises de position dont l'application sera obligatoire pour les exercices commençant après le 1^{er} novembre 2012 ou les périodes ultérieures. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur le résultat global et l'état de la situation financière, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après.

La Société n'a pas encore évalué les impacts de l'application des normes énoncées ci-dessous sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

IFRS 9 - Instruments financiers

Cette norme, rédigée dans le cadre du projet de remplacement de l'IAS 39 - *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, est publiée en plusieurs phases et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015. L'adoption anticipée est autorisée.

À ce jour, les chapitres traitant de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et des passifs financiers ont été publiés. Ces chapitres abordent la classification et l'évaluation des actifs financiers et remplacent les multiples catégories de classification et d'évaluation de l'IAS 39 par un nouveau modèle mixte ne comportant que deux catégories, soit au coût amorti ou à la juste valeur. L'IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres et ces instruments doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou du résultat global. Lorsque les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat global, les dividendes doivent être comptabilisés au résultat net. La Société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers.

IFRS 10 - États financiers consolidés

Selon cette norme, publiée en mai 2011, une entité doit consolider une entreprise détenue lorsqu'elle a des droits ou est exposée à des rendements variables de par son implication avec l'entreprise détenue et qu'elle a la capacité d'influencer les rendements grâce à son pouvoir sur la société émettrice. Selon les normes IFRS en vigueur, la consolidation est nécessaire lorsque l'entité a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. L'IFRS 10 remplacera la SIC-12 - *Consolidation - Entités ad hoc* et des parties de l'IAS 27 - *États financiers consolidés et individuels*. La nouvelle norme s'appliquera pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, mais son application anticipée est permise. La Société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers.

11

MALLETTE

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

5. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES (suite)

IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

L'IFRS 12 regroupe, étioffe et remplace les obligations relatives aux informations à fournir pour les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées. La norme reprend les divulgations existantes et introduit également d'importantes exigences de divulgation supplémentaires concernant la nature et les risques associés à des participations de la Société dans d'autres entités. En raison de ces nouvelles normes, l'IASB a également publié, modifié et renommé l'IAS 27 et l'IAS 28. Les nouvelles exigences entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers.

IFRS 13 - Évaluation de la juste valeur

Cette norme a été publiée en mai 2011 et elle a été amendée en juin 2011 et modifie la présentation des éléments du résultat global et le nom de certains états. La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. L'application de cet amendement n'aura aucun impact significatif sur les états financiers.

IAS 1 - Présentation des états financiers

Cette norme a été oubliée en mai 2011 et elle a été amendée en juin 2011 et modifie la présentation des éléments du résultat global et le nom de certains états. La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. L'application de cet amendement n'aura aucun impact significatif sur les états financiers.

Amélioration annuelle des IFRS

Dans le cadre de son processus d'amélioration annuelle, l'IASB a publié en août 2012 des amendements à l'IFRS 1, l'IAS 1, l'IAS 166 - *Immobilisations corporelles* et l'IAS 32. Ces améliorations viennent à clarifier les lignes directrices et la formulation de certaines normes, ou apportent des changements relativement mineurs à ces normes. Les amendements s'appliquent aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 avec application rétroactive. La Société n'a pas encore évalué les impacts de ces améliorations sur ses états financiers.

IFRS 7 - Instruments financiers : Informations à fournir et IAS 32 - Instruments financiers : Présentation

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 7 et à l'IAS 32 qui portent sur la compensation d'actifs et de passifs. Essentiellement, les modifications relatives à la présentation visent à remédier au manque d'uniformité dans l'application des dispositions en matière de compensation. Les modifications clarifient le sens de l'expression « a actuellement un droit juridique exécutoire de compenser » ainsi que le fait que certains mécanismes de règlement brut peuvent être considérés comme équivalant à un règlement net. Ces nouvelles obligations visent à permettre aux utilisateurs des états financiers de mieux évaluer l'incidence réelle ou potentielle des accords de compensation sur la situation financière d'une entreprise. Les modifications s'appliquent aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. La Société évalue actuellement l'incidence des modifications de ces normes sur ses états financiers.

12

MALLETTE

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

5. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES (suite)

IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Des modifications ont été apportées à la norme IAS 28 pour incorporer les changements provenant de la publication d'IFRS 10 et IFRS 11, incluant que les coentreprises doivent maintenant toujours être comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société étudie actuellement les effets éventuels de l'adoption de cette norme sur ses comptes consolidés.

IAS 27 – États financiers individuels

La révision de la norme IAS 27 retire les concepts maintenant contenus dans IFRS 10, pour ne retenir dans la norme IAS 27 que les concepts relatifs aux états financiers individuels. La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Une application anticipée est autorisée, mais doit être faite conjointement à l'adoption d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12, ainsi que la révision d'IAS 28.

6. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Capital d'un commanditaire à recevoir	100 \$	100 \$	\$ -
Taxes à la consommation	37 837	18 563	14 325
	37 937 \$	18 663 \$	14 325 \$

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Équipement Informatique	Mats de mesure de vent	Total
Coût	1 459 \$	98 156 \$	99 615 \$
Amortissement cumulé	(1 033)	(52 926)	(53 959)
Solde au 1 ^{er} novembre 2010	426	45 230	45 656
Acquisitions	1 592	-	1 592
Amortissement	(367)	(9 046)	(9 413)
Total des changements	1 225	(9 046)	(7 821)
Coût	3 051	98 156	101 207
Amortissement cumulé	(1 400)	(61 972)	(63 372)
Solde au 31 octobre 2011	1 651	36 184	37 835
Acquisitions	-	-	-
Amortissement	(495)	(7 237)	(7 732)
Total des changements	(495)	(7 237)	(7 732)
Coût	3 051	98 156	101 207
Amortissement cumulé	(1 895)	(69 209)	(71 104)
Solde au 31 octobre 2012	1 156 \$	28 947 \$	30 103 \$

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

8. ACTIF INCORPOREL

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Frais de projet - parc éolien	- \$	-	-
Coût	-	-	-
Amortissement cumulé	-	-	-
Solde au 1 ^{er} novembre 2010	-	-	-
Amortissement	-	-	-
Total des changements	-	-	-
Coût	-	-	-
Amortissement cumulé	-	-	-
Solde au 31 octobre 2011	-	-	-
Acquisition			
Études d'impacts et communication	70 587		
Honoraires	141 315		
Ingénierie	56 692		
Total des changements	268 594		
Coût	268 594		
Amortissement cumulé	-		
Solde au 31 octobre 2012	268 594 \$		

9. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Comptes fournisseurs et frais courus			
Non liés			
Société sous contrôle commun (9231-5498 Québec inc)*	272 389 \$	88 226 \$	- \$
Commandités (Val-Éo coop de solidarité)*	16 672	-	-
	71 552	48 996	60 774
	360 613 \$	137 222 \$	60 774 \$

* Ces comptes fournisseurs sont payables aux mêmes conditions que les comptes fournisseurs non liés et résultent de la prestation de services.

15

MALLETTE

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

10. DETTE À LONG TERME

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Emprunt, d'un montant original de 35 000 \$, portant intérêt au taux de 11 %, remboursable sur demande ou un an après la mise en service prévue pour le 1 ^{er} décembre 2015	35 000 \$	35 000 \$	- \$
Emprunt, d'un montant original de 40 785 \$, sans intérêts, actualisé au taux d'intérêt effectif de 11 %, remboursable un an après la mise en service prévue pour le 1 ^{er} décembre 2015	40 785	40 785	-
Écart entre la juste valeur et la valeur nominale de la dette	(14 130)	(16 772)	
Sommes dues par Société en commandite Val-Éo à un commanditaire (Algonquin Power Trust), d'un montant autorisé de 1 000 000 \$, dont 51 752 \$ ont été déboursés, portant intérêt au taux de 12 %, moratoire quant au remboursement du capital et des intérêts jusqu'au moment de la séance de clôture du financement principal pour la construction du parc éolien, remboursable en un seul versement à la fin de la période du moratoire ou convertible en parts de capital	51 752	-	-
Sommes dues par Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite à un commanditaire (Algonquin Power Trust), d'un montant autorisé de 1 000 000 \$, dont 51 752 \$ ont été déboursés, portant intérêt au taux de 12 %, moratoire quant au remboursement du capital et des intérêts jusqu'au moment de la séance de clôture du financement principal pour la construction du parc éolien, remboursable en un seul versement à la fin de la période du moratoire ou convertible en parts de capital	51 752	-	-
Sommes dues au commandité (Val-Éo coop de solidarité), sans intérêts ni modalités de remboursement	123 504	47 518	-
	288 663 \$	106 531 \$	- \$

16

MALLETTE

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

11. PARTS DES ASSOCIÉS

Autorisé

Chaque part catégorie A donne droit à un vote et le droit d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires ainsi que le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention de société en commandite

Sous réserve du respect de toute disposition prévue aux présentes, les parts catégorie A seront rachetables au gré de la Société en commandite à compter d'un délai de soixante (60) mois de leur émission, sur avis écrit de trente (30) jours donné par la poste à leur dernière adresse connue, à tous les détenteurs de parts catégorie A, ainsi rachetées; le prix de rachat de chaque part catégorie A sera égal au capital versé initialement sur celle-ci, plus un rendement annuel de 10 % capitalisé, moins les distributions reçues

Sous réserve du respect de toute disposition prévue aux présentes, les parts catégorie A seront rachetables au gré de leur détenteur à compter d'un délai de quatre-vingt-quatre mois (84) mois de leur émission, sur avis écrit de trente (30) jours envoyé au commandité; le prix de rachat de chaque part catégorie A sera égal au capital versé initialement sur celle-ci, plus un rendement annuel de 10 % capitalisé, moins les distributions reçues

Les détenteurs de parts catégorie B n'auront pas droit de vote ni d'être convoqués à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue dans la convention de société en commandite. Les commanditaires détenteurs de parts catégorie B ont le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention de société en commandite. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société ou de toute autre distribution de son actif parmi ses commanditaires aux fins de la liquidation de ses affaires, les commanditaires détenteurs de parts catégorie B auront droit après le paiement aux détenteurs d'autres catégories de parts au remboursement de leur apport, à tout le reste des biens de l'actif de la Société en commandite, qui sera réparti parmi lesdits détenteurs de parts catégorie B en proportion du nombre de parts catégorie B détenues

Chaque part catégorie C donne droit à un vote à son détenteur et le droit d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires ainsi que le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention de société en commandite. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, les détenteurs de parts catégorie C auront le droit au paiement de leur apport relativement à cette catégorie, conformément à ce qui est prévu à la convention de société en commandite, mais ne participeront pas autrement à toute distribution

Les détenteurs de parts catégorie D n'auront pas droit de vote ni d'être convoqués à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue dans la convention de société en commandite. Les commanditaires détenteurs de parts catégorie D ont le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention de société en commandite. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, les détenteurs de parts catégorie D auront le droit au paiement de leur apport relativement à cette catégorie, conformément à ce qui est prévu à la convention de société en commandite, mais ne participeront pas autrement à toute distribution.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

11. PARTS DES ASSOCIÉS (suite)

Les détenteurs de parts catégorie E n'auront pas droit de vote ni d'être convoqués à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue dans la convention de société en commandite. Les commanditaires détenteurs de parts catégorie E ont le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention de société en commandite. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, les détenteurs de parts catégorie E auront le droit au paiement de leur apport relativement à cette catégorie, conformément à ce qui est prévu à la convention de société en commandite, mais ne participeront pas autrement à toute distribution

Les détenteurs de parts catégorie F n'auront pas droit de vote ni d'être convoqués à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue dans la convention de société en commandite. Les commanditaires détenteurs de parts catégorie F ont le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention de société en commandite. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, les détenteurs de parts catégorie F auront le droit au paiement de leur apport relativement à cette catégorie, conformément à ce qui est prévu à la convention de société en commandite, mais ne participeront pas autrement à toute distribution

Les détenteurs de parts catégorie G n'auront pas droit de vote ni d'être convoqués à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue dans la convention de société en commandite. Sous réserve du respect de toute disposition prévue à la convention de société en commandite, les parts de catégorie G seront rachetables au gré de la Société en commandite à compter d'un délai de douze (12) mois de la date de mise en service du parc éolien qui sera exploité par Éoliennes Belle-Rivière S.E.C. suite à l'appel d'offres d'Hydro-Québec AVO 2009-02, sur avis écrit de trente (30) jours donné par la poste à leur dernière adresse connue, à tous les détenteurs de parts de catégorie G ainsi rachetées; le prix de rachat de chaque part de catégorie G sera égal au capital versé initialement sur celle-ci, plus une part des bénéfices de la Société en commandite correspondant à un rendement annuel maximum de 11 % capitalisé. Aucune distribution ne pourra être effectuée sur les parts de la Société en commandite, de quelque catégorie que ce soit, tant que toutes les parts de catégorie G n'auront pas été rachetées.

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Émissions et payées			
Parts des associés – catégorie A	405 949 \$	405 949 \$	405 949 \$
Parts des associés – catégorie B	-	-	-
Parts des associés – catégorie C	-	-	-
Parts des associés – catégorie G	62 750	-	-
	468 699 \$	405 949 \$	405 949 \$

Nombre	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Parts de catégorie A	405 949	405 949	405 949
Parts de catégorie B	497 445	497 445	497 445
Parts de catégorie C	313 750	313 750	313 750
Parts de catégorie G	62 750	-	-
	1 279 894	1 217 144	1 217 144

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

11. PARTS DES ASSOCIÉS (suite)

Les parts des associés ont varié de la façon suivante :

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Solde, début de la période	405 949 \$	405 949 \$	405 949 \$
Emission de parts	62 750	-	-
Solde, fin de la période	468 699 \$	405 949 \$	405 949 \$

12. PARTS DES ASSOCIÉS NE DÉTENANT PAS LE CONTRÔLE d'Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite

Émis

Catégorie A, votantes, participantes, d'une valeur nominale de 0,01 \$ par part

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
10 003 parts – catégorie A	100 \$	100 \$	- \$

Les parts des associés ne détenant pas le contrôle ont varié de la façon suivante :

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Solde, début de la période	100 \$	- \$	- \$
Emission de parts	-	100	-
Solde, fin de la période	100 \$	100 \$	- \$

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

13. PARTS DES ASSOCIÉS

Sommaire des parts des associés

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Société en commandite Val-Éo	405 949 \$	405 949 \$	405 949 \$
Parts des associés – catégorie A	-	-	-
Parts des associés – catégorie B	-	-	-
Parts des associés – catégorie C	62 750	-	-
Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite	100	100	-
10 003 parts – catégorie A	468 799 \$	406 049 \$	405 949 \$

14. ENGAGEMENT

La Société s'est engagée par contrat avec Hydro-Québec à fournir une quantité de 65 776 MWh par année au prix de 112,81 \$ le MWh, par l'implantation d'un parc éolien d'une puissance installée de 24 MW. Le contrat signé en mars 2011 comporte diverses clauses notamment concernant les quantités d'énergie livrée et les pénalités applicables en cas de retard et spécifie que la mise en opération doit se faire au 1^{er} décembre 2015 et se terminer après une période de 20 ans ou de non-respect des livrables.

15. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital est d'assurer qu'elle génère suffisamment de liquidités pour poursuivre ses opérations tout en maintenant une approche conservatrice en matière de gestion du risque financier.

La direction et le conseil d'administration s'assurent, par un ensemble de mesures coordonnées, que la Société se conforme aux objectifs déterminés précédemment.

Le capital de la Société est composé du capital des associés.

Les objectifs de gestion du capital sont demeurés inchangés comparativement à l'exercice terminé le 31 octobre 2011.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée par des tiers.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

16. PARTIES LIÉES

Les parties liées à la Société comprennent le commandité (Val-Éo, coop de solidarité) et sa filiale (9231-5498 Québec inc.).

Les principales opérations conclues avec ces dernières sont les suivantes :

	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Val-Éo, coop de solidarité		
Charges d'exploitation	78 935 \$	77 416 \$
Honoraires de gestion	12 665 \$	- \$
Intérêts sur la dette à long terme	2 407 \$	- \$
Services professionnels		
Acquisition d'actif incorporel	27 520 \$	- \$
9231-5498 Québec inc.		
Charges d'exploitation	869 \$	- \$
Honoraires de gestion	525 \$	- \$
Intérêts sur la dette à long terme		
Acquisition d'actif incorporel	41 429 \$	- \$

Les opérations commerciales de la Société avec ces parties liées ont été conclues dans le cours normal de ses activités et sont mesurées à la valeur d'échange et acceptées par les parties.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit et de concentration de crédit, le risque lié au taux d'intérêt et le risque de liquidité. Elle a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition de la Société à ces risques.

Risque de crédit et de concentration de crédit

Le risque de crédit est principalement lié à la possibilité que des clients soient incapables de respecter leurs engagements à l'égard des créances clients et autres débiteurs de la Société, et des institutions financières à l'égard l'encaisse.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Encaisse

La Société fait uniquement affaire avec une institution financière reconnue.

Risque lié au taux d'intérêt

La Société assume des dettes à long terme à taux fixe. Conséquemment, les risques auxquels cette dernière est exposée sont minimes.

Risque de liquidité

La Société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements. Elle gère donc son risque de liquidité en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant soit aux créditeurs, soit à la dette à long terme. La Société croit que les fonds futurs générés par les activités d'exploitation ainsi que ceux en caisse seront suffisants pour faire face à ses obligations.

Au 31 octobre 2012, la Société avait des créditeurs et charges à payer de 360 614 \$ (31 octobre 2011 137 222 \$) et des dettes à long terme de 302 793 \$ (31 octobre 2011 - 123 303 \$). Les créditeurs et charges à payer viennent à échéance au cours des douze (12) prochains mois et la dette à long terme est exigible seulement à compter du 1^{er} décembre 2015.

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers à court terme se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces éléments seront réalisés ou réglés à moins d'un an.

Les instruments financiers ayant une juste valeur différente de leur valeur comptable comprennent :

	31 octobre 2012		31 octobre 2011		1 ^{er} novembre 2010	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme	302 793 \$	288 663 \$	123 303 \$	106 531 \$	- \$	- \$

La juste valeur de la dette à long terme au 31 octobre 2012 et au 31 octobre 2011 a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus en fonction de l'entente au taux d'actualisation qui représente le taux d'emprunt dont la Société pouvait se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables, soit 11 % pour le 31 octobre 2012 et pour le 31 octobre 2011.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

18. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Rapprochement du résultat global au 31 octobre 2011

PRODUITS	Notes	PCGR	Ajustements		Reclass- sements	
			IFRS	IFRS	IFRS	IFRS
		\$	\$	\$	\$	\$
CHARGES D'EXPLOITATION						
Études d'impact		55 371				55 371
Fournitures de bureau et papeterie		577				577
Frais pour soumissions		4 201				4 201
Honoraires de gestion		96 100				96 100
Intérêts et frais bancaires		719				719
Intérêts sur la dette à long terme		2 331				2 331
Publicité		180				180
Services professionnels		56 602				56 602
Amortissement des immobilisations corporelles		9 413				9 413
		225 494				225 494
RÉSULTAT AVANT AUTRE ÉLÉMENT		(225 494)				(225 494)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL						
Intérêts		6				6
Charge d'actualisation	a)	-	(432)			(432)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	a)		17 204			17 204
		6	16 772			16 778
RÉSULTAT GLOBAL		(225 488)	16 772			(208 716)
RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE						
Aux propriétaires de la société mère	a)	(169 099)	12 578			(156 521)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	a)	(56 389)	4 194			(52 195)
RÉSULTAT GLOBAL		(225 488)	16 772	\$	-	\$ (208 716)

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars canadiens)

18. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Note explicative aux rapprochements

a) Présentation de la dette à long terme à la juste valeur

En vertu des IFRS, la Société a réévalué à la juste valeur, à la date de comptabilisation initiale, une dette sans intérêts. Selon les PCGR antérieurs, la Société avait comptabilisé cette dette à sa valeur nominale. Par conséquent, la Société a dû procéder à l'actualisation de cette dette au taux d'intérêt effectif de 11 %.